

# *Au plus près du plus loin*

## à bord du Commandant-Charcot

Saisons inaugurales 2021-2022 | Pôle Nord géographique & Arctique • Antarctique



 PONANT





## *Au plus près du plus loin*

Oubliez tout ce que vous connaissez de l'Arctique et de l'Antarctique

Car il y a bien plus. Au-delà des cercles polaires, à plus de 66° de latitude... La palette hypnotique des bleus d'un glacier. La silhouette d'une fourrure surgissant du blizzard, emportée par des chiens menés d'une main de maître. Le sursaut provoqué par l'approche d'un ours polaire curieux. L'immense frisson lorsque l'on foule du pied le pôle Nord géographique. L'excitation de se fondre parmi des milliers de manchots empereurs. Le cœur battant face à des terres brutes, moins foulées que la Lune, seulement atteintes par de rares explorateurs.

*Le Commandant-Charcot* est l'aboutissement de tous ces rêves d'absolu.

Pour la première fois, vous atteindrez le degré ultime de l'aventure. Vous explorerez les zones de l'Arctique et de l'Antarctique les plus isolées de la planète, lors d'itinéraires inédits.

Pour la première fois, nous apprivoiserons ensemble ces paradis blancs grâce à des activités encore jamais proposées lors de nos croisières d'expédition. Traîneau à chiens, vol captif en montgolfière, plongée en eaux polaires... Jamais les sorties n'auront été aussi immersives et n'auront permis d'approcher ces étendues sous des angles aussi inattendus.

Vous serez les rares privilégiés à embarquer à bord d'un navire de croisière de luxe d'un genre nouveau, taillé pour la haute exploration polaire. Avec ses technologies de pointe, en adéquation avec notre volonté d'œuvrer pour un tourisme durable, *Le Commandant-Charcot* révolutionne le monde de la croisière.

Une expérience dont la magie transforme l'Homme, en totale harmonie avec la Terre...  
Au plus près du plus loin.

*« D'où vient cette étrange attirance de ces régions polaires, si puissante, si tenace, qu'après en être revenu on oublie les fatigues pour ne songer qu'à retourner vers elles ? D'où vient le charme inouï de ces contrées pourtant désertes et terrifiantes ? Est-ce le plaisir de l'inconnu, la griserie de la lutte et de l'effort pour y parvenir et y vivre, l'orgueil de tenter et de faire ce que d'autres ne font pas, la douceur d'être loin des pettesses et des mesquineries ? Un peu de tout cela, mais autre chose aussi. Je sens aujourd'hui que ces régions nous frappent, en quelque sorte, d'une religieuse empreinte. L'homme qui a pu pénétrer dans ce lieu sent son âme qui s'élève. »*

**Jean-Baptiste Charcot, « Le Français au pôle Sud »**





### Jean-Baptiste Charcot, le gentleman des pôles

Médecin, explorateur et marin exceptionnel, Jean-Baptiste Charcot (1867-1936) initia l'épopée des grandes explorations polaires françaises. Dès 1902, il franchit le cercle Polaire arctique et commence une longue série d'explorations qui le mèneront du Groenland à l'Antarctique. À bord du *Pourquoi-Pas ?*, le commandant Charcot va faire progresser les limites de la connaissance du mystérieux monde des glaces. Relevés topographiques, cartographie, sondages des fonds marins, mesures océanographiques, étude du magnétisme, collection d'échantillons de zoologie et de botanique : la moisson de ces expéditions scientifiques est énorme. Mais ce sportif émérite, rugbyman et médaillé olympique de voile, fut également un humaniste passionné par les rencontres multiculturelles avec les peuples du Grand Nord.

En donnant son nom au dernier né de sa flotte, PONANT a voulu rendre hommage à Jean-Baptiste Charcot, figure emblématique des premières expéditions polaires françaises.

## Calendrier des croisières

### Antarctique

DÉPART	ITINÉRAIRE		NUITS	PAGE
1 <sup>er</sup> novembre 2021	PUERTO MONTT • USHUAIA	Les manchots empereurs de Bellingshausen	18	35
19 novembre 2021	USHUAIA • USHUAIA	Cap vers les îles Charcot et Pierre-1 <sup>er</sup>	14	37
3 décembre 2021	USHUAIA • USHUAIA	Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen	11	36
14 décembre 2021	USHUAIA • USHUAIA	Cap vers les îles Charcot et Pierre-1 <sup>er</sup>	NOËL	14 37
28 décembre 2021	USHUAIA • USHUAIA	Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen	JOUR DE L'AN	11 36
8 janvier 2022	USHUAIA • USHUAIA	Cap vers les îles Charcot et Pierre-1 <sup>er</sup>	NATIONAL GEOGRAPHIC	14 37
22 janvier 2022	USHUAIA • USHUAIA	Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen	NATIONAL GEOGRAPHIC	11 36
2 février 2022	USHUAIA • USHUAIA	Cap vers les îles Charcot et Pierre-1 <sup>er</sup>	14	37
16 février 2022	USHUAIA • USHUAIA	La mer de Ross	24	38
14 mars 2022	USHUAIA • USHUAIA	Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen	11	36
25 mars 2022	USHUAIA • USHUAIA	Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen	11	36
5 avril 2022	USHUAIA • MONTEVIDEO	Mer de Weddell et îles Sandwich du Sud	17	39

### Arctique

DÉPART	ITINÉRAIRE	CROISIÈRE INAUGURALE	NUITS	PAGE
31 mai 2021	LE HAVRE • REYKJAVIK	Dans le sillage du commandant Jean-Baptiste Charcot	14	46
14 juin 2021	REYKJAVIK • REYKJAVIK	À la genèse des expéditions polaires françaises	10	47
24 juin 2021	REYKJAVIK • REYKJAVIK	À la découverte du parc national du Nord-Est du Groenland	NATIONAL GEOGRAPHIC	12 48
24 juillet 2021	LONGYEARBYEN • REYKJAVIK	Le pôle Nord géographique	15	45
8 août 2021	REYKJAVIK • LONGYEARBYEN	Le pôle Nord géographique	15	45
23 août 2021	LONGYEARBYEN • REYKJAVIK	Le pôle Nord géographique	15	45
7 septembre 2021	REYKJAVIK • NOME	Le passage du Nord-Ouest	24	49

# L'exploration ultime

## Des itinéraires inédits, jusque là inaccessibles

Les croisières polaires PONANT franchissent un nouveau cap avec *Le Commandant-Charcot*, premier navire de croisière de luxe de classe polaire PC2 capable de naviguer au cœur même des glaces.

Grâce à ce nouveau fleuron, des lieux mythiques comme le pôle Nord géographique ou la mer de Bellingshausen sont désormais accessibles aux passagers PONANT.

## Explorez l'Antarctique de l'Ouest et de l'Est

Abordée seulement depuis 1820, cette immensité glacée possède des paysages montagneux spectaculaires, les icebergs les plus imposants qui soient, de vastes colonies qui regroupent parfois plusieurs milliers de manchots et une faune marine exceptionnelle : otaries à fourrure, albatros, éléphants de mer, orques et baleines... Ultime sanctuaire de vie sauvage, ce monde fascinant de force et de beauté se révèlera à vous dans toute sa splendeur.

## Découvrez l'Arctique comme jamais auparavant

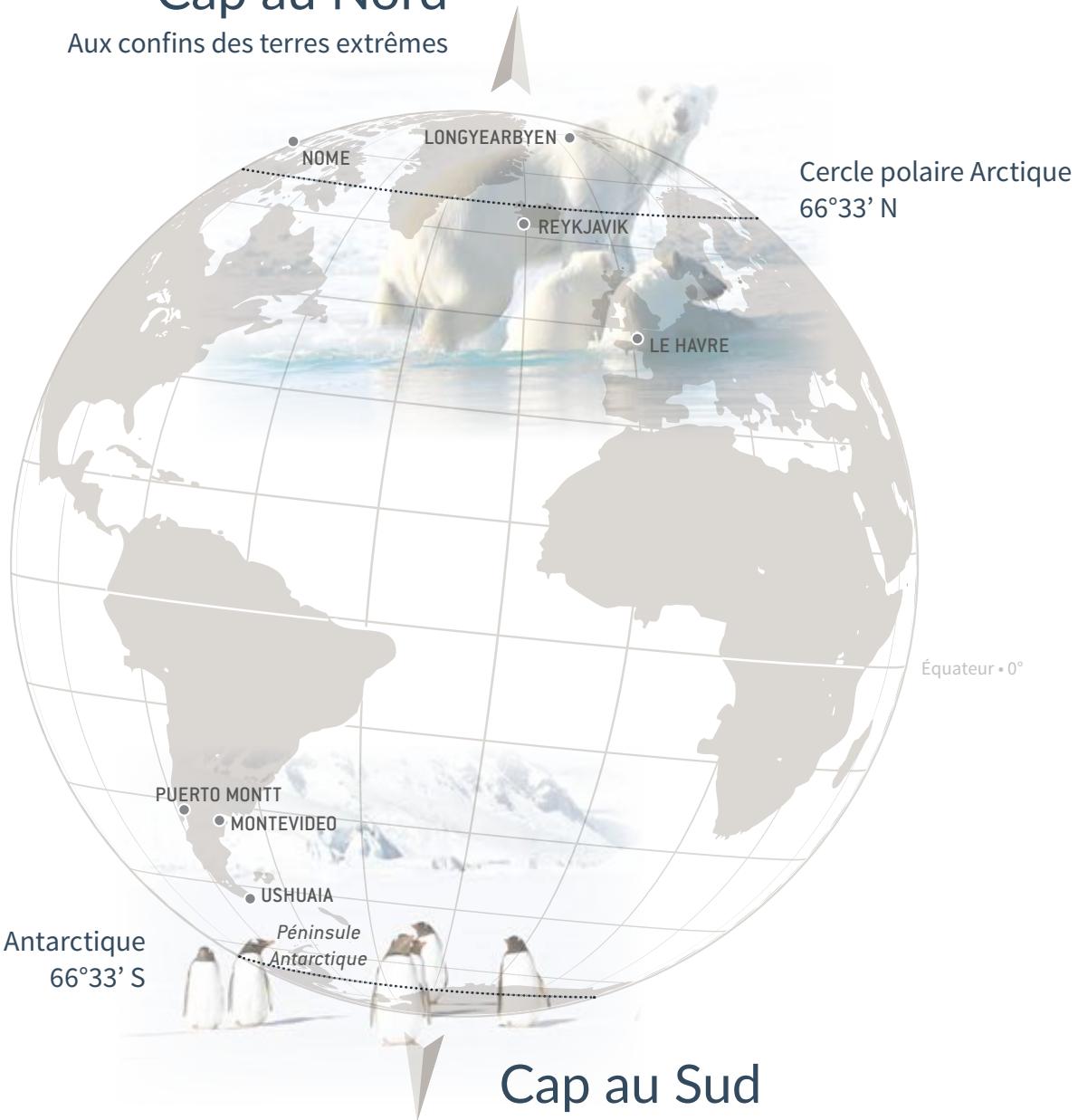
Les paysages de l'Arctique sont des lieux dont la beauté primaire provoque des émotions d'une rare intensité. D'escale en escale, observez une faune exceptionnelle dans son habitat naturel, se prélassant sur la banquise ou jouant dans le sillage de votre navire et partez à la rencontre du peuple inuit, vivant au rythme des saisons et préservant une culture et un art de vivre millénaires. Dans ce décor grandiose, le temps semble s'étirer, la magie opère...





# Cap au Nord

Aux confins des terres extrêmes



# Cap au Sud

Au cœur du mythique « Continent Blanc »

# PONANT, spécialiste des pôles

Leader mondial des croisières polaires en Arctique et en Antarctique, PONANT emmène ses passagers depuis plus de 20 ans vers les zones les plus exceptionnelles de la planète. Aujourd’hui, nous vous proposons de découvrir des régions quasiment inexplorées, et de vivre une expérience fascinante à bord du premier navire de croisière au monde capable d’atteindre les plus hautes latitudes septentrionales et australes : *Le Commandant-Charcot*.

## Une expérience reconnue, une tradition d’excellence

Commandants, officiers et équipages, formés à la navigation dans les glaces, ont accumulé une expérience et une expertise précieuses pour relever le défi de la navigation vers le pôle Nord ou les côtes les plus inaccessibles du continent Antarctique. Les équipements technologiques de dernière génération du *Commandant-Charcot* permettent d’assurer le respect des règles très strictes, liées à la sécurité et à l’environnement, de la navigation en milieu polaire.

L’engagement et la flexibilité de tout l’équipage vous assurent de pouvoir concrétiser votre rêve d’aventure polaire.





## Le respect de l'environnement au cœur du développement de PONANT

La compagnie PONANT a été créée par des marins désireux de partager leur passion des océans.

Depuis plus de trente ans, nous emmenons nos passagers dans les endroits les plus secrets de la planète où la nature règne en majesté. Ce choix nous confère des responsabilités vis à vis de l'environnement et des peuples autochtones que nous rencontrons.

Par l'audace de sa conception, *Le Commandant-Charcot* offre une expérience de croisière inédite aux confins des régions Arctique et Antarctique et écrit de nouvelles pages dans l'histoire de la navigation. Avec une propulsion électrique et des générateurs au gaz naturel liquéfié (GNL), ce navire est équipé des dernières technologies en matière de préservation de l'environnement, limitant ainsi le rejet de particules fines. Cette innovation majeure marque l'engagement de PONANT pour un tourisme durable et responsable.

# Une véritable odyssée polaire

*Le Commandant-Charcot* initie un nouveau type d'exploration au plus près des latitudes extrêmes, mêlant initiation, humilité et émotion.

## L'expertise des guides naturalistes et des scientifiques embarqués

Une équipe de 16 spécialistes des mondes polaires est à bord pour encadrer chaque exploration. Selon les destinations, biologistes marins, ornithologues, glaciologues, géologues, ethnologues, passionnés de l'histoire des grandes expéditions polaires côtoient les scientifiques embarqués, préparent et accompagnent chaque sortie. Lors de conférences passionnantes, ils partagent avec les passagers leur expertise, leurs connaissances et surtout, leur émerveillement devant ce monde polaire fragile et pur, pour que chacun devienne l'ambassadeur de ces contrées lointaines.

## Des activités inédites pour une immersion authentique au cœur de la vie polaire

En complément des sorties et débarquements en Zodiac® qui ont fait la renommée de nos croisières d'expédition, à bord du *Commandant-Charcot*, profitez d'activités uniques et insolites. Incluses ou optionnelles et à places limitées, elles vous feront découvrir les étendues polaires sous un angle inédit pour vivre une aventure à chaque instant.

Nous sommes les invités privilégiés de ces terres extrêmes où les conditions météo et de glace dictent leur loi. Les débarquements sur certains sites et l'observation de la faune ne peuvent être garantis et varient au jour le jour, faisant de chaque croisière PONANT un moment unique. Le commandant et le chef d'expédition mettront tout en œuvre pour que votre expérience soit la plus riche possible, dans le respect des consignes de sécurité et de la réglementation IAATO et AECO.





## Science participative

**Inclus** Arctique / Antarctique

Le *Commandant-Charcot* est doté d'équipements océanographiques de dernière génération et de toutes les installations nécessaires pour accompagner une équipe scientifique dans ses recherches. Guidé par nos naturalistes et par l'équipe de scientifiques, vous aurez ainsi l'opportunité d'apporter une contribution directe à l'effort scientifique global. Aider les scientifiques à installer une station sur la banquise, à larguer une balise Argos ou à faire des prélèvements d'eau : grâce à des protocoles simples, vous pourrez découvrir une partie de l'aventure scientifique dans les régions polaires et participer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les mammifères marins ou la glaciologie et mieux comprendre les interactions Climat/Écosystème/Hommes.



## Sorties et débarquements en Zodiac®

**Inclus** Arctique / Antarctique

À bord du *Commandant-Charcot*, une flotte de 16 Zodiac® d'expédition permet des sorties et débarquements tout au long de la croisière. S'approcher d'un glacier vêlant d'immenses icebergs, débarquer sur une plaque de banquise, observer au plus près ours, phoques, léopards des mers ou manchots : autant de moments inoubliables que seul un très petit nombre de personnes peuvent avoir la chance de vivre dans ces contrées hostiles à l'homme où s'épanouit une faune unique.



## Ballon à air chaud

**Inclus à places limitées** Arctique / Antarctique

Amateurs de sensations fortes et de paysages exceptionnels, romantiques, bercés par les instants suspendus... Le vol captif en montgolfière, assuré par des professionnels, vous permettra de prendre de la hauteur pour admirer, depuis le ciel, les infinis panoramas cristallins de l'Arctique et de l'Antarctique. Vous vous souviendrez toujours, et avec émotion, de ces sommets tutoyant les cieux, de cette banquise immaculée et de ces à-pics et contours dentelés s'étirant jusqu'à l'horizon. Ce sera aussi l'occasion de pouvoir observer le navire à l'œuvre dans l'immensité de son environnement.



## Kayak

**Inclus à places limitées** Arctique / Antarctique

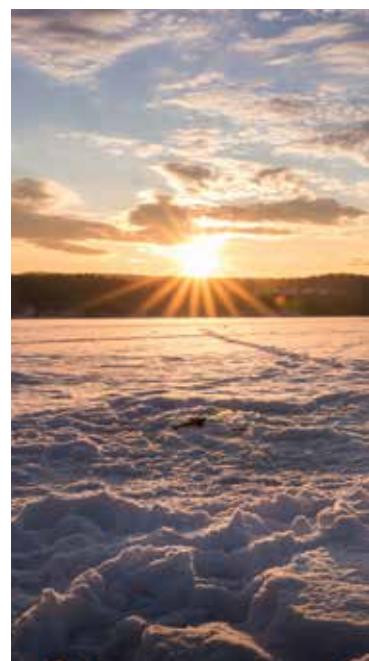
Glissez sur les eaux limpides ou entre les floes de banquise et approchez au plus près la nature immaculée des pôles. Encadré par des guides experts et brevetés, vous expérimenterez la navigation en kayaks, cette embarcation privilégiée des Inuits depuis au moins 4 000 ans. Initialement utilisé pour la chasse et la pêche, le kayak sera pour vous le moyen de vivre pleinement l'aventure du Continent Blanc ou du Grand Nord.



## Traîneau à chiens

**Inclus** Arctique

Essayez-vous à une pratique qui remonterait à 6 000 ans avant notre ère. Fidèles compagnons des Inuits qui ont démocratisé leur usage vers l'an mille, les chiens de traîneaux ont également accompagné les trappeurs du Grand Nord américain et les explorateurs dans leurs expéditions les plus extraordinaires. Menés d'une main experte par leur maître et votre guide local, ils vous conduiront à travers des décors enchanteurs au cours d'une balade magique. C'est le moyen idéal pour découvrir la banquise, vous n'entendrez que le bruit des patins du traîneau glissant sur la glace, les pattes des chiens dans la neige et les quelques ordres murmurés par les Inuits. Laissez-vous bercer par la féerie de l'instant.



## Aéroglisseurs

**Inclus** Arctique / Antarctique

À l'instar du *Commandant-Charcot* qui a été conçu pour naviguer aux confins des pôles, les aéroglisseurs, fonctionnant aussi bien sur terre que sur mer, vous conduiront dans les endroits les plus difficiles d'accès. Grâce à leur système unique de propulsion, ils vous garantiront l'exploration de la banquise en toute sécurité, quelles que soient les conditions de glace et de météo. Ils vous déposeront au cœur de l'immensité australe ou boréale, dans le silence étourdissant propre à ces milieux extrêmes, pour vous permettre de vivre un rêve d'évasion absolue.



## Plongée polaire

**Optionnel** Arctique / Antarctique

Plonger en eaux polaires, c'est avoir la chance exceptionnelle d'admirer un paysage hors du commun et pouvoir rencontrer des animaux marins dans leur environnement naturel. Que ce soit le long d'un iceberg, à la rencontre d'un monde féerique aux mille et une nuances de bleus ou bien le long d'un tombant à la découverte d'anémones, coraux mous, isopodes géants... L'activité plongée, réservée aux plongeurs confirmés, vous offrira l'occasion unique de pénétrer un monde à part et méconnu.



## Randonnée

**Inclus** Arctique / Antarctique

Lors de chaque débarquement, en fonction de la résilience écologique du biome rencontré, nous vous proposons des randonnées de différents niveaux, en compagnie de vos guides naturalistes expérimentés : de la simple balade le long de la côte à des marches de plusieurs heures pour atteindre des points de vue particuliers ou des sites historiques. Lorsque les itinéraires le permettent, vous chausserez des raquettes pour partir, tel un explorateur de la première heure, à la découverte de zones qui n'ont quasiment pas connu l'Homme. En Arctique, certaines randonnées seront organisées avec des chiens de traîneau, compagnons fidèles des Inuits. Dressés pour détecter les zones de glace mince et prévenir de la présence d'ours, ils vous guideront et assureront votre sécurité.



## Motoneige

**Inclus** Arctique / Antarctique

Avec de confortables motoneiges électriques ultra-modernes, silencieuses et respectant les normes les plus strictes, accédez à la terre ferme depuis le navire afin de découvrir sans cesse de nouveaux panoramas. Cette activité douce, sécurisée et accessible à tous, vous permettra de vous balader en toute sécurité, d'explorer les immensités polaires et de vous enivrer de ces paysages grandioses en compagnie de guides professionnels.





# *Le Commandant-Charcot*

## Bienvenue à Bord

Vivez l'intensité d'un voyage de haute exploration polaire au cœur d'un véritable écrin d'exception, mélant élégance des matériaux bruts, finesse des détails et lignes épurées.

# Design d'exception, confort et raffinement

## Des designers de renommée internationale

Pour le design du *Commandant-Charcot*, PONANT a fait appel à deux agences d'architectes de réputation internationale : le studio **Jean-Philippe Nuel** et le cabinet **Wilmotte & Associés**.

L'atmosphère du navire est en totale adéquation avec son environnement. L'approche est contemporaine et donne naissance à un univers chaleureux et élégant. Un soin tout particulier est apporté aux détails et au choix des matériaux : la pierre, le bois, le cuir. Les formes sont fluides, en cohérence avec une signature maritime et en parfaite harmonie avec la palette de couleurs très lumineuse.

## L'art de vivre à la française

Quelles que soient vos envies, notre équipage, professionnel et attentionné, se tient à votre disposition pour faire de votre croisière un moment d'exception. Dans le Haut Arctique comme dans les mers de l'Antarctique les plus reculées, retrouvez les prestations, la qualité de la gastronomie et du service qui font la signature PONANT depuis plus de 30 ans.

Cette "French Touch" allie discréetion du service et raffinement des prestations. PONANT s'associe avec des partenaires qui partagent notre recherche constante d'excellence. Ces marques de prestige sont ambassadrices du luxe français dans le monde entier :

- **Gastronomie** : macarons Ladurée pour votre pause douceur de l'après-midi, pains et viennoiseries Lenôtre, beurre de tradition Bordier, sélection de vins fins pour des accords mets-vins par la Maison Taillevent, champagne Veuve Clicquot lors de nos soirées de gala, thés aux saveurs délicates du Palais des Thés, eau minérale d'Évian, etc.
- **Art de vivre** : produits pour le bain Hermès en cabine, parfum d'ambiance Fragonard.





## Vue panoramique sur la banquise

Depuis le *Blue Lagoon* du pont 9, accédez au privilège ultime d'une vue exceptionnelle sur la banquise. Confortablement installé autour du brasero géant ou dans la piscine extérieure chauffée, vous pourrez apprécier chaque détail de ce spectaculaire paysage de glace.



Wilmette & Associés

1

1 - Le brasero géant permettant de profiter des extérieurs en tout confort.

2 - *Le Blue Lagoon* : bassin extérieur chauffé de 27° C à 37° C, grâce à une récupération d'énergie.



## Luxe, harmonie et sérénité au cœur du monde polaire

Matériaux nobles, teintes chaleureuses, esthétique soignée, atmosphère feutrée baignée d'une douce lumière... Le salon observatoire et le grand salon vous offriront un cadre idyllique pour admirer en toute quiétude les glaces environnant le navire.



1 et 2 - Le salon Observatoire à l'avant du pont 9.

Wilmette & Associés



## L'excellence de la haute gastronomie

Dans un des deux restaurants du *Commandant-Charcot*, venez goûter aux délices d'une table raffinée et déguster des mets d'exception, préparés par une brigade de chefs talentueux, animée par sa passion de l'héritage culinaire français.



1 - La table du Commandant ; en arrière-plan, la cave à vins fins.

2 - Le restaurant gastronomique panoramique.

3 - Le Grand Salon.



Jean-Philippe Nuel

## Détente et bien-être face à l'immensité glacée

Dans un décor à l'atmosphère apaisante, alternez les séances de relaxation à l'espace bien-être avec le sauna ou encore la "Snow-Room".



- 1 - L'espace Forme et Bien-être.
- 2 - La Snow-Room : bain de neige ludique et tonique, à essayer au sortir du sauna.
- 3 - Une cabine de soins esthétiques, avec toujours cette large ouverture vers l'extérieur.

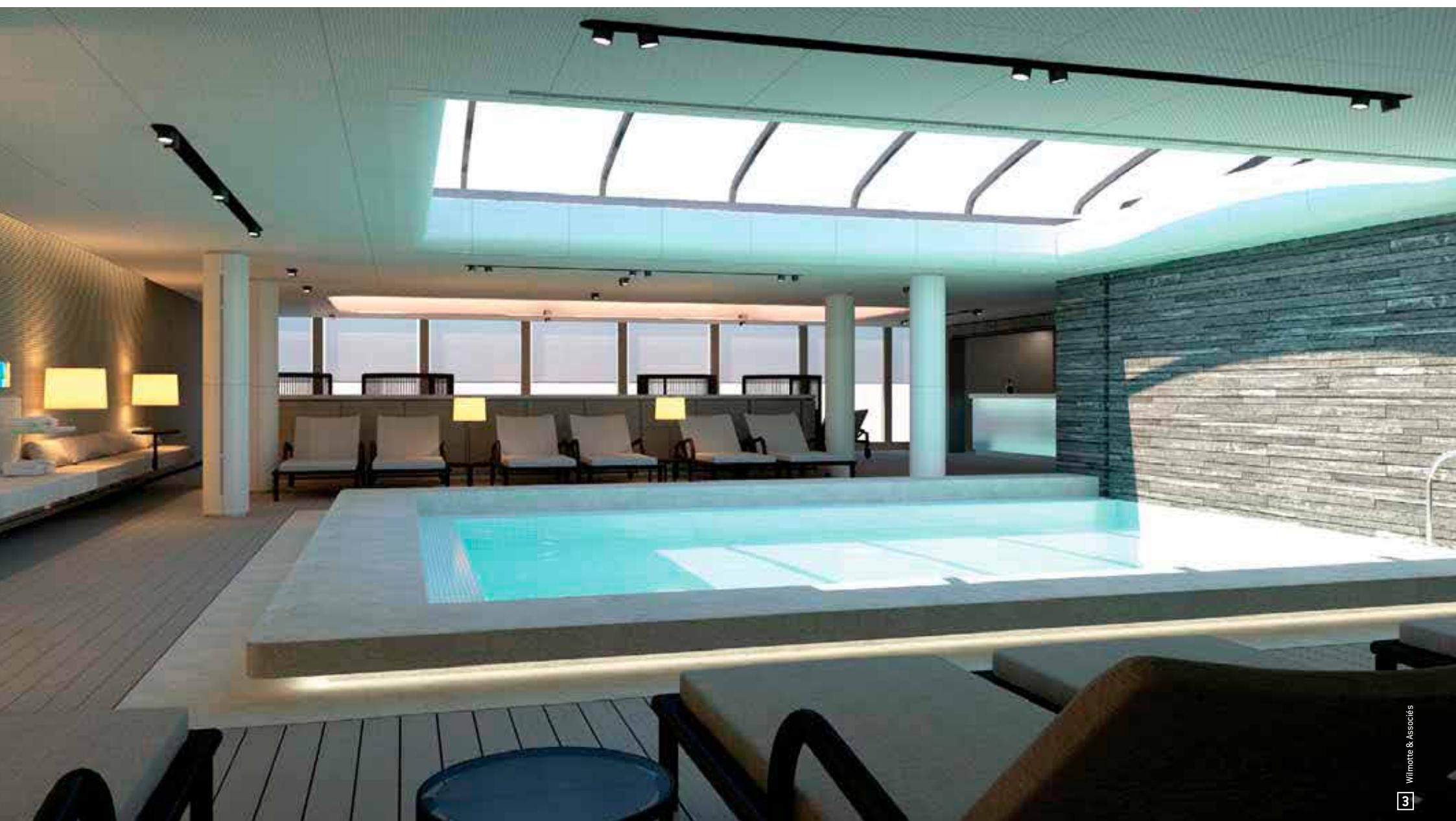


## Espace fitness

Détente dans la piscine intérieure prolongée de son jardin d'hiver et baignée de lumière naturelle ou exercices dans la salle de fitness équipée de machines haut de gamme de dernière génération.

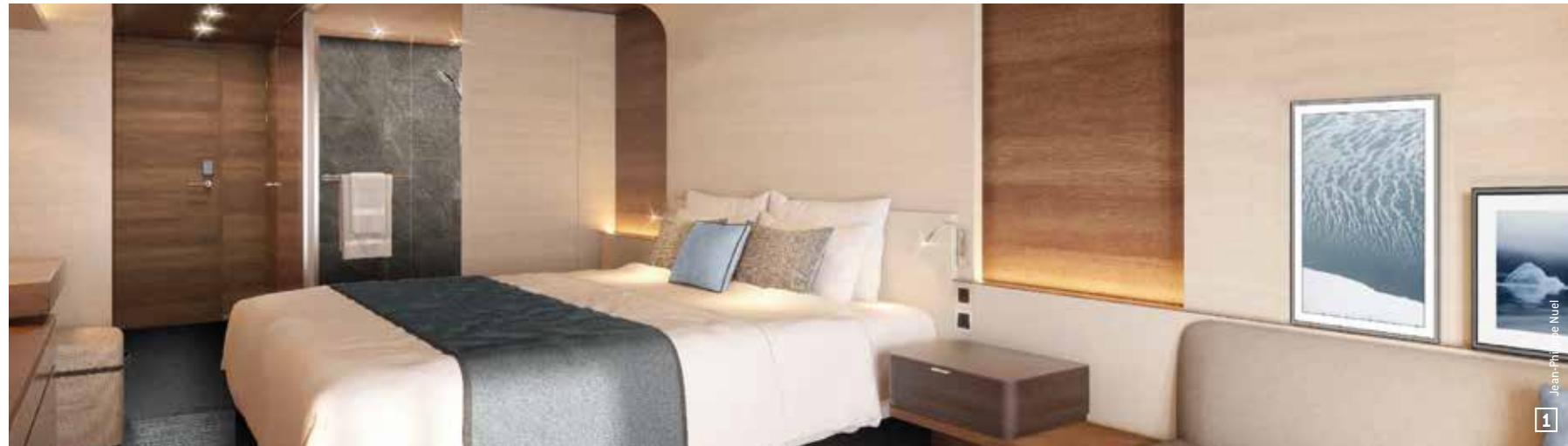


- 1 - La salle de fitness.
- 2 - Le jardin d'hiver.
- 3 - La piscine intérieure au pont 9 et son immense verrière.

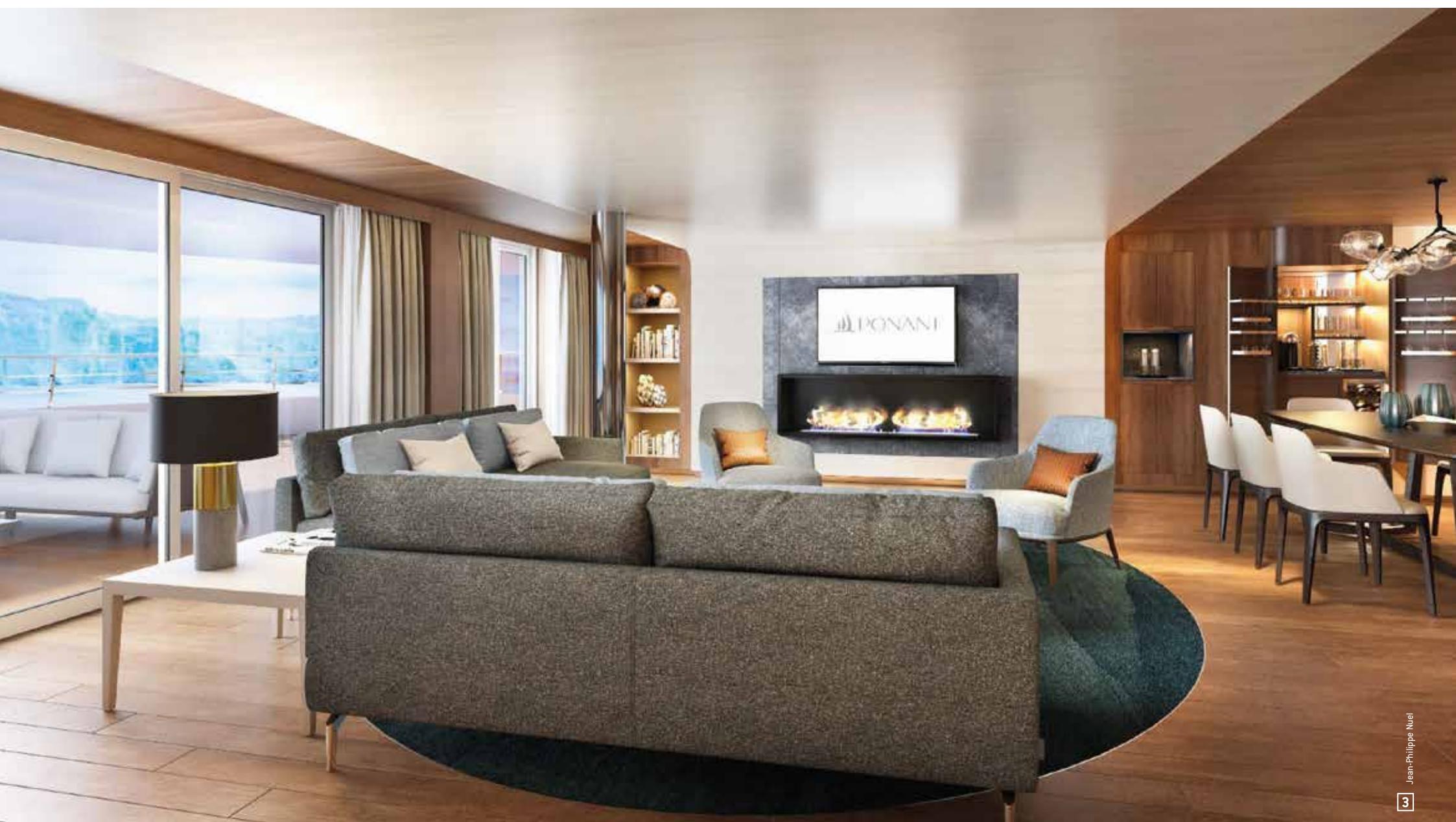


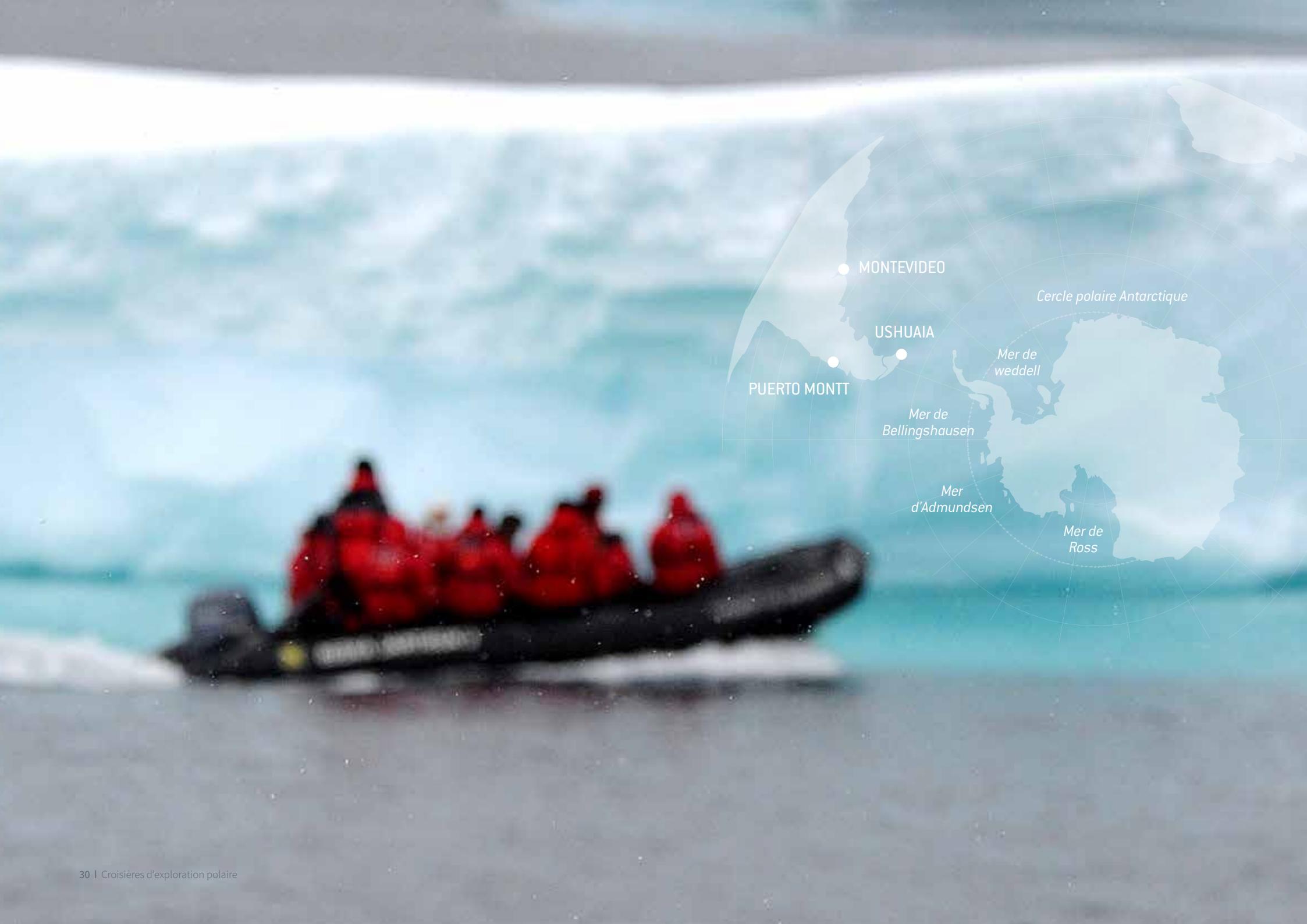
## Les cabines et suites du *Commandant-Charcot*

La luxueuse suite de l'Armateur de 115 m<sup>2</sup> et son immense terrasse privée avec jacuzzi, les quatre étonnantes suites Duplex avec jacuzzi, les suites Privilège avec baignoire balnéo, les cabines avec balcon et vue sur l'extérieur... Dans une harmonie de brun et de bleu glacier, voici l'écrin de votre prochain voyage vers les pôles.



1 - Dans votre future cabine, chaque détail de la décoration est pensé pour votre confort et votre plaisir.  
2 et 3 - Pont 8, la luxueuse suite de l'Armateur et sa salle de bain.







## *L'Antarctique*

### Cap sur le Continent Blanc

Explorez le dernier continent vierge de la planète, terre de tous les extrêmes, où la nature se révèle dans toute sa puissance et sa démesure. Au cœur d'un décor de glace, roche et eau, là où le jour s'étire sans jamais vouloir s'éteindre, vous serez les témoins privilégiés d'un spectacle féerique. À bord de votre Zodiac®, vous pénétrerez avec respect et humilité au cœur de ce monde de silence, troublé seulement par le craquement des icebergs et le pépiement des manchots, à la découverte des lieux les plus secrets au monde.

## À ne pas manquer *en Antarctique*

Avec *Le Commandant-Charcot*, nous allons naviguer au-delà de la péninsule Antarctique et partir explorer le grand Continent Blanc, à la découverte de paysages à la beauté presque irréelle. En ces lieux quasi inexplorés, hostiles et sublimes à la fois, votre voyage prendra une autre dimension ; celle d'un périple marqué par toute la force et la puissance de la nature, mais aussi par son immense fragilité.





## La faune emblématique du grand Continent Blanc

Désert blanc exposé aux vents, univers silencieux figé par la glace... aussi hostile qu'il puisse paraître, le continent austral n'en abrite pas moins une faune riche et variée. Les manchots en particulier démontrent d'exceptionnelles capacités d'adaptation au climat polaire et sont d'excellents nageurs. Le plus grand d'entre eux, le manchot empereur, véritable seigneur de la banquise, ne se laisse pas approcher si facilement. Il va falloir utiliser toutes les capacités de navigation dans les glaces du *Commandant-Charcot* pour pouvoir atteindre ces gigantesques colonies regroupées au bord du continent, loin à l'intérieur de la banquise. Certaines de ces colonies n'ont jamais été observées autrement que par satellite ! Les eaux particulièrement riches en nutriments favorisent également la présence de nombreux phoques, otaries, baleines et orques. Peu farouches en raison d'une absence quasi totale de présence humaine, ces animaux vous offriront des instants de pur émerveillement.



## Le continent de tous les superlatifs

Avec des icebergs mesurant jusqu'à plusieurs milliers de km<sup>2</sup> et des sommets montagneux frôlant les 5 000 m d'altitude, l'Antarctique impressionne par sa démesure. Le *Commandant-Charcot* vous mènera au cœur de ces paysages spectaculaires, à la découverte de phénomènes naturels extraordinaires... Après les « 40° Rugissants » et les « 50° Hurlants », les « 60° Déferlants », ces latitudes légendaires, où vents et mer ne rencontrent aucun obstacle, seront notre porte d'entrée vers le grand Continent Blanc. L'inlandsis se dessine, immense et immaculé. Cette immense calotte glaciaire de plusieurs kilomètres d'épaisseur recouvrant la quasi-totalité du continent se prolonge jusqu'à la mer, formant de gigantesques plateformes de glace, lesquelles donnent naissance aux plus imposants icebergs du monde (mesurant parfois plus de 100 km de long).



## L'exploration et la science

Près d'un siècle après l'âge héroïque de l'exploration en Antarctique, le Continent Blanc conserve aujourd'hui encore une grande part de ses mystères. Protégée par une épaisse couche de banquise la majeure partie de l'année, cette terre mythique fascine et intrigue. Pour la première fois, grâce au *Commandant-Charcot*, découvrez ces zones reculées, alors que les eaux environnantes sont encore gelées : une odyssée exceptionnelle inaccessible aux navires de croisière traditionnels. Dans la lignée des grandes explorations polaires conduites par le Commandant Jean-Baptiste Charcot, nous allons allier la croisière touristique et la recherche scientifique. À bord du *Commandant-Charcot*, nous ferons profiter à une équipe de chercheurs, des installations scientifiques high-tech de notre navire. Nous découvrons ensemble ce que réservent ces terres inexplorées.



## À la recherche des colonies de manchots empereurs

Emblème de l'Antarctique, le manchot empereur est le plus grand et le plus majestueux des manchots. Avec *Le Commandant-Charcot* et l'équipe de scientifiques à bord, partez à la rencontre de cette merveille de la nature, symbole de l'adaptation animale.

L'Antarctique, continent de tous les superlatifs, concentre, en hiver, les conditions climatiques les plus dures de la planète avec des températures chutant en dessous de -90°C et des vents de plus de 200 km/h. C'est pourtant ce moment-là que le manchot empereur a choisi pour se reproduire.

Le manchot empereur est aussi l'un de ces animaux mystérieux dont le premier œuf fut trouvé par hasard sur la banquise en 1840 par l'expédition de James Clark Ross et dont la première colonie fut observée au cap Crozier (mer de Ross) en 1902.

Quatre couches de plumes en forme d'écailles, une épaisse couche de gras, un système sanguin où les veines et les artères sont rapprochées pour minimiser les échanges thermiques aux extrémités et encore d'autres détails anatomiques font du manchot empereur le seul animal au monde capable de vivre dans un tel environnement. Les autres manchots, Papous, Adélie ou à jugulaire affrontent les latitudes les plus extrêmes de l'Antarctique seulement pendant l'été austral.

# Les manchots empereurs de Bellingshausen



Au-delà des îles Pierre-l<sup>e</sup>r et Charcot, cette croisière d'exception vous mènera au cœur de la mer de Bellingshausen. Baptisée en l'honneur de l'amiral et explorateur russe qui découvrit l'Antarctique en 1820, cette mer de l'océan Austral, couverte la plupart du temps par la banquise est difficile d'accès et quasiment inexplorée. Mais la récompense est à la hauteur du défi : en ces lieux vivent de gigantesques colonies de manchots empereurs, espèce unique au monde, endémique de l'Antarctique et presque jamais observées. Cet animal, élégant et majestueux, est la promesse de rencontres riches en émotions. En cette saison, alors que l'hiver laisse peu à peu la place au printemps austral, les petits, âgés de quelques semaines, prennent leur indépendance et se rassemblent au sein d'immenses « crèches » : un spectacle magique dont vous serez les témoins privilégiés.

## Vos temps forts\* :

- **L'occasion unique d'approcher des colonies de manchots empereurs rassemblant adultes et jeunes à la fin de l'hiver austral.**
- Sorties et débarquements en Zodiac®.
- Conférences et réunions d'information à bord avec les guides naturalistes.
- Approche de deux îles au-delà du cercle polaire Antarctique.
- Possibilités de randonnées.
- Paysages : glaciers, icebergs, banquise épaisse, plateformes glaciaires.
- Faune : manchots empereurs, baleines à bosse, manchots papous et phoques de Weddell.



## PUERTO MONTT - USHUAIA

19 jours / 18 nuits - Le 1<sup>er</sup> novembre 2021

À partir de 22 290 €



JOUR	PROGRAMME*
1	<i>La veille de l'embarquement, nuit à Santiago</i> <b>Vol Santiago (Chili)/Puerto Montt (Chili)</b> Accueil et transfert au port. <b>Puerto Montt (Chili)</b> - Départ 18.00
2 à 4	<i>En mer</i>
5	Traversée du cercle polaire Antarctique
6	<i>En mer</i>
7 et 8	Approche exploratoire de l'île Charcot
9 et 10	Approche exploratoire de l'île Pierre-l <sup>e</sup> r
11 et 12	English Coast - à la recherche des colonies de manchots empereurs
13	Baie Marguerite
14	Île Stonington Île Pourquoi-pas
15	The Gullet Detaille Island
16	<i>En mer</i>
17 et 18	Traversée du passage de Drake
19	<b>Ushuaia (Argentine).</b> Débarquement et transfert à l'aéroport. <b>Vol Ushuaia (Argentine)/Santiago (Chili)</b>

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen



Infranchissable, extrême, envoûtante, ainsi pourrait-on décrire la mer de Weddell, figée en grande partie par une banquise épaisse et compressée. Y naviguer est un défi et un privilège, la promesse de paysages hors du commun et de rencontres inédites. À mesure que vous avancez sur cette immense étendue polaire, vous pénétrez un infini désert glacé, un monde de silence où tout ne semble que calme et sérénité. Au nord-ouest de la mer de Weddell, s'étendant le long de la côte orientale de la péninsule Antarctique, se dresse l'imposante barrière de glace, appelée également barrière de Larsen. Prolongement de l'inlandsis sur la mer, ce géant blanc inquiète autant qu'il fascine, ne serait-ce que par ses dimensions titaniques et les impressionnantes icebergs tabulaires - parmi les plus grands jamais observés - qu'il génère. Ce voyage sera aussi l'occasion d'approcher au plus près la faune de la mer de Weddell, véritable refuge pour la vie sauvage.

## Vos temps forts\* :

- Naviguez au cœur des glaces de la mer de Weddell à la découverte des impressionnantes barrières de glace de Larsen et de leurs immenses icebergs tabulaires.
- Sorties et débarquements en Zodiac®.
- Conférences et réunions d'information à bord avec les guides naturalistes.
- Paysages : sommets alpins, icebergs tabulaires, glaciers, banquise.
- Faune : phoques de Weddell, phoques crabiers et phoques léopards, manchots Adélie, baleines à bosse, oiseaux marins.

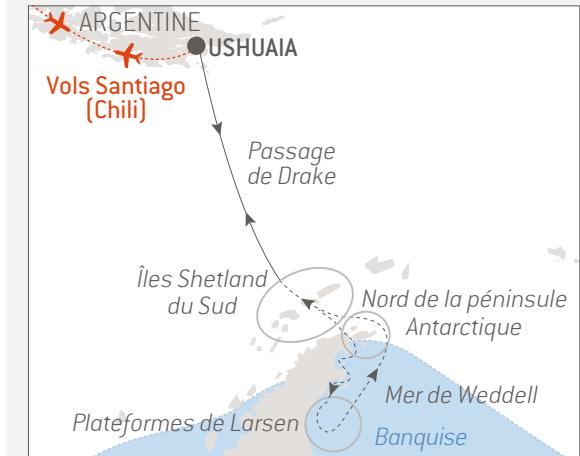


**USHUAIA - USHUAIA** - 12 jours/11 nuits

Les 3 et 28 décembre 2021 - Le 22 janvier 2022 -

Les 14 et 25 mars 2022

À partir de 12 250 €



JOUR	PROGRAMME*
1	<i>La veille de l'embarquement, nuit à Santiago Vol Santiago (Chili)/Ushuaia (Argentine) Accueil et transfert au port. Ushuaia (Argentine) - Départ 18.00</i>
2 et 3	Traversée du passage de Drake
4	îles Shetland du Sud
5	Nord de la péninsule Antarctique
6	Mer de Weddell
7 et 8	Navigation vers les plateformes de Larsen
8 et 9	Mer de Weddell
10 et 11	Traversée du passage de Drake
12	<i>Ushuaia (Argentine). Débarquement et transfert à l'aéroport. Vol Ushuaia (Argentine)/Santiago (Chili)</i>

Départ du 22 janvier 2022 : une croisière en partenariat avec **National Geographic Expeditions**, avec la présence à bord d'un photographe et d'un expert.

**NATIONAL GEOGRAPHIC EXPEDITIONS** | **EXPÉDITIONS PONANT**

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# Cap vers les îles Charcot et Pierre-1<sup>er</sup>



Atteindre l'île Pierre-1<sup>er</sup>, c'est comme atteindre la Lune ! On dénombre en effet moins de personnes ayant visité cette petite île volcanique sise en mer de Bellingshausen à 450 km des côtes antarctiques que d'astronautes ayant foulé le sol lunaire. Découverte en février 1821, l'île Pierre-1<sup>er</sup> ne pourra être abordée qu'en 1929 pour la première fois, le front glaciaire rendant l'approche et le débarquement difficile. Son sommet reste à ce jour toujours inviolé. Cet itinéraire hors normes sera également l'occasion d'approcher l'île Charcot, nommée ainsi par le commandant Charcot en mémoire de son père lors de sa découverte en 1910.

## Vos temps forts\* :

- Soyez parmi les rares personnes au monde à approcher deux îles au-delà du cercle polaire Antarctique.
- Sorties et débarquements en Zodiac®.
- Conférences et réunions d'information à bord avec les guides naturalistes.
- Possibilités de randonnées.
- Faune : baleines à bosse, manchots papous et phoques de Weddell.

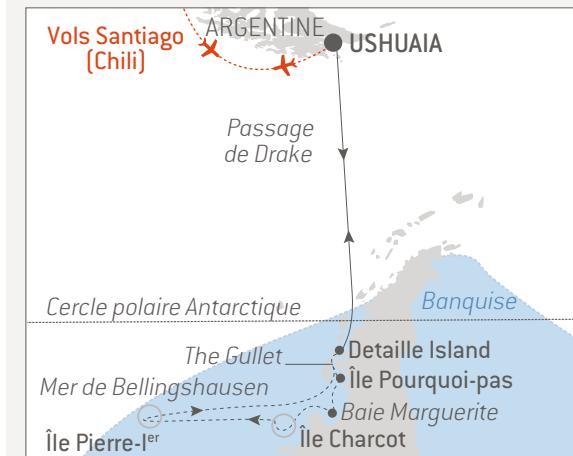


**USHUAIA - USHUAIA** - 15 jours/14 nuits

Le 19 novembre 2021 - Le 14 décembre 2021 -

Le 8 janvier 2022 - Le 2 février 2022

À partir de 14 440 €



JOUR	PROGRAMME*
1	<b>La veille de l'embarquement, nuit à Santiago</b> <b>Vol Santiago (Chili)/Ushuaia (Argentine)</b> Accueil et transfert au port. <b>Ushuaia (Argentine)</b> - Départ 18.00
2 et 3	Traversée du passage de Drake
4	Traversée du cercle polaire Antarctique Detaille Island
5	The Gullet Île Pourquoi-pas
6	Baie Marguerite
7 et 8	Approche exploratoire de l'île Charcot
9 et 10	Approche exploratoire de l'île Pierre-1 <sup>er</sup>
11	<i>En mer</i>
12	The Gullet
13 et 14	Traversée du passage de Drake
15	<b>Ushuaia (Argentine)</b> . Débarquement et transfert à l'aéroport. <b>Vol Ushuaia (Argentine)/Santiago (Chili)</b>

Départ du 8 janvier 2022 : une croisière en partenariat avec **National Geographic Expeditions**, avec la présence à bord d'un photographe et d'un expert.



\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# La mer de Ross



Naviguer en mer de Ross, c'est découvrir l'un des univers les plus extrêmes et les plus préservés de l'Antarctique. Occupée en partie par la barrière de Ross, plus grande plateforme glaciaire de l'Antarctique, cette immense baie située à quelques centaines de kilomètres du pôle Sud, est considérée comme « le dernier océan », le dernier écosystème marin intact et le plus grand sanctuaire marin du monde depuis 2016. Ici, le froid se fait plus intense, le vent plus puissant, les glaces plus impressionnantes, les paysages plus spectaculaires... Au cœur de ce jardin d'Éden polaire, là où la barrière de glace se transforme en icebergs, vous rencontrerez une faune prodigieuse, ainsi que des paysages surréalistes, aux infinies nuances de bleu et aux reliefs étourdissants. Pétrels antarctiques, baleines de Minke, orques et phoques sont ici chez eux, de même que de très importantes colonies de manchots Adélie et empereurs.

## Vos temps forts\* :

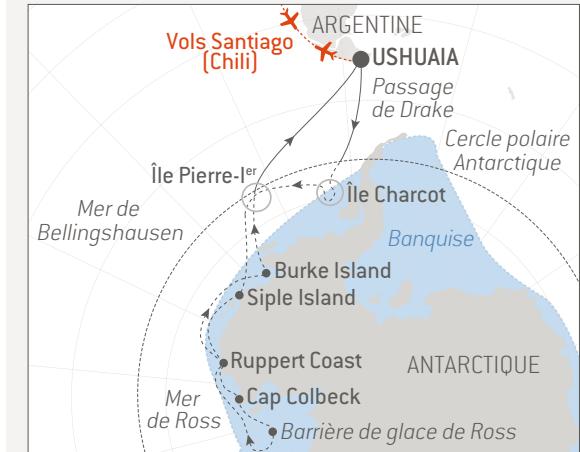
- Naviguez au plus près du pôle Sud, au cœur de la mer de Ross, l'un des derniers sanctuaires marins au monde.**
- Sorties et débarquements en Zodiac®
- Conférences et réunions d'information à bord avec les guides naturalistes.
- Paysages : icebergs, glaciers, banquise, plateformes glaciaires.
- Faune : manchots Adélie, manchots empereurs, phoques de Ross, phoques crabiers, phoques léopards, baleines de Minke, oiseaux marins.



## USHUAIA - USHUAIA

25 jours/24 nuits - Le 16 février 2022

À partir de 25 570 €



## JOUR PROGRAMME\*

1	<i>La veille de l'embarquement, nuit à Santiago</i> <b>Vol Santiago (Chili)/Ushuaia (Argentine)</b> Accueil et transfert au port. <b>Ushuaia (Argentine)</b> - Départ 18.00
2 et 3	Traversée du passage de Drake
4	Traversée du cercle polaire Antarctique
5	Approche exploratoire de l'île Charcot
6	Approche exploratoire de l'île Pierre-ler
7 et 8	Mer de Bellingshausen
9	<i>En mer</i>
10	Siple Island
11	<i>En mer</i>
12	Ruppert Coast
13	Cap Colbeck
14	Mer de Ross
15	Barrière de glace de Ross
16	<i>En mer</i>
17	Ruppert Coast
18	<i>En mer</i>
19	Burke Island
20 et 21	Approche exploratoire de l'île Pierre-ler
22	<i>En mer</i>
23 et 24	Traversée du passage de Drake
25	<b>Ushuaia (Argentine).</b> Débarquement et transfert à l'aéroport. <b>Vol Ushuaia (Argentine)/Santiago (Chili)</b>

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# Mer de Weddell et îles Sandwich du Sud



De la Patagonie, à la péninsule Antarctique, en passant par la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, cet itinéraire inédit vous mènera au cœur des « Antilles australes ». Cet archipel volcanique à la jonction de la cordillère des Andes et des Andes antarctiques se révélera à vous dans toute sa richesse et sa splendeur. Toute la faune du Grand Sud y est représentée : de nombreux manchots royaux et papous, éléphants de mer, otaries à fourrure, manchots macaroni peuplent notamment les magnifiques plages de sable noir... En mer, orques, baleines à bosse et autres cétacés accompagneront probablement votre navigation sur des eaux gelées. Cette croisière sera également l'occasion de découvrir quatre écosystèmes très différents, entre les reliefs boisés de la Terre de Feu, les icebergs tabulaires de la mer de Weddell, les montagnes recouvertes de glaciers des îles Sandwich et les sommets enneigés de la Géorgie du Sud.

## Vos temps forts\* :

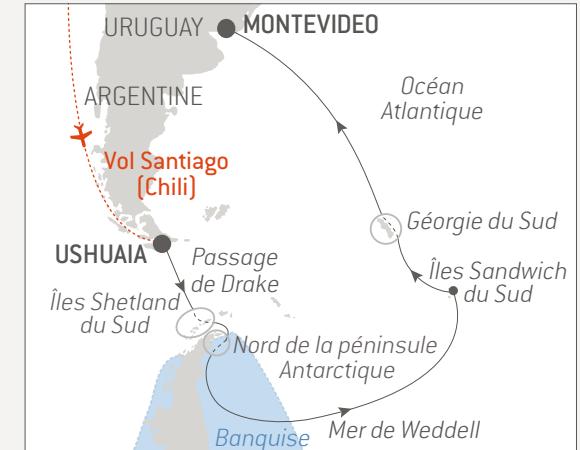
- Découvrez un itinéraire inédit le long de l'arc des Antilles australes, également appelé arc de Scotia, entre les océans Atlantique et Austral.
- Sorties et débarquements en Zodiac®.
- Conférences et réunions d'information à bord avec les guides naturalistes.
- Paysages : sommets volcaniques dans les îles Sandwich du Sud, icebergs tabulaires en mer de Weddell, glaciers et banquise.
- Faune : manchots royaux, manchots Adélie, otaries à fourrure, éléphants de mer, baleines, oiseaux marins.



## USHUAIA - MONTEVIDEO

18 jours/17 nuits - Le 5 avril 2022

À partir de 16 610 €



### JOUR

### PROGRAMME\*

1	<i>La veille de l'embarquement, nuit à Santiago Vol Santiago (Chili)/Ushuaia (Argentine) Accueil et transfert au port. Ushuaia (Argentine) - Départ 18.00</i>
2 et 3	Traversée du passage de Drake
4	Îles Shetland du Sud
5	Nord de la péninsule Antarctique
6 et 7	Mer de Weddell
8	Thulé du Sud, îles Sandwich du Sud Île Cook, îles Sandwich du Sud
9	Île Saunders, îles Sandwich du Sud
10	Île Zavodovski, îles Sandwich du Sud
11	En mer
12 et 13	Géorgie du Sud
14 à 17	En mer
18	<b>Montevideo (Uruguay).</b> Débarquement.

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.





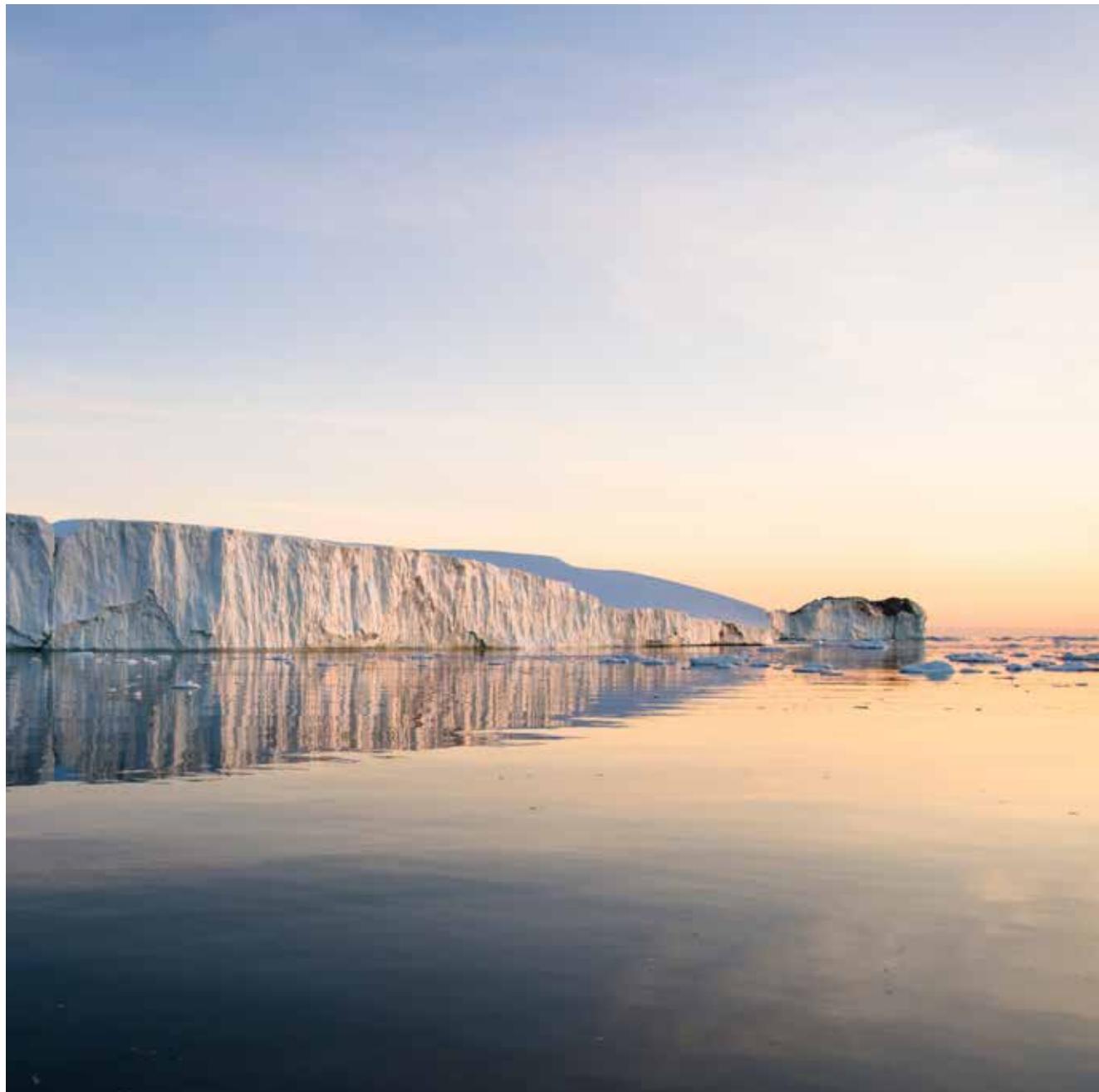
## *L'Arctique*

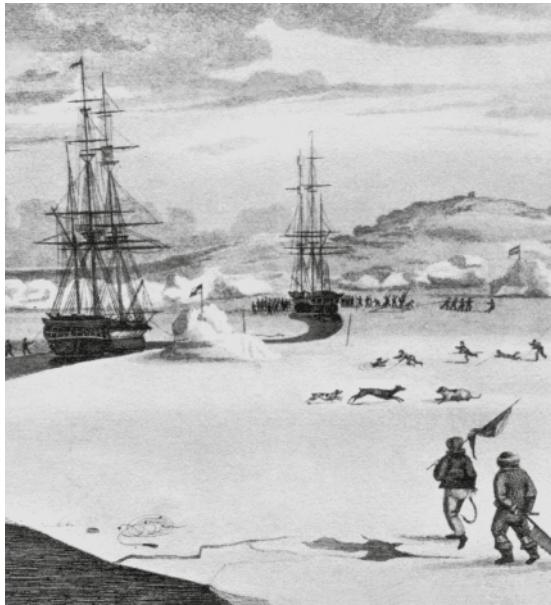
### Cap vers le pôle Nord

Venez vivre une formidable aventure aux latitudes les plus septentrionales de la planète, avec l'émotion d'inaugurer des routes totalement inédites. Découvrez le continent de glace en compagnie de nos guides naturalistes, rencontrez les derniers chasseurs des pôles dans leurs campements, et approchez la faune arctique dans son ultime sanctuaire.

## À ne pas manquer *en Arctique*

Partir à la rencontre de l'Arctique, c'est partir à la rencontre d'un monde où tous nos repères quotidiens deviennent inutiles. Et quand le voyage atteint les latitudes les plus extrêmes du Grand Nord, au moment où la longue nuit polaire s'achève, la magie s'installe...





## Sur les traces des grands explorateurs

Depuis le Grec Pythéas parti de Marseille en 330 avant J.-C. et arrivé aux confins du monde connu, sans doute en Islande, suivi autour de l'an mille par les drakkars des intrépides Vikings, le continent de glace est pour les explorateurs un pôle d'attraction majeur, l'ultime frontière... Barents, Baffin, Bering, nombreux sont ceux à avoir défriché ces territoires inconnus qui portent aujourd'hui leur nom. Il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'Amundsen franchisse enfin le passage du Nord-Ouest en 1906, et atteigne le pôle Nord géographique en 1926. À bord du *Commandant-Charcot*, PONANT vous offre la possibilité exceptionnelle d'une aventure sur les traces de ces explorateurs légendaires.



## Rencontres avec les Inuits

Lors de votre croisière, vivez le privilège d'une rencontre inoubliable avec les Inuits, qui perpétuent leur mode de vie ancestral au cœur de l'immensité glacée du Grand Nord. Vivant de chasse et de pêche, leur quotidien est rythmé par leurs traditions et leurs croyances, issues du chamanisme et du respect dû aux esprits habitant selon eux chaque créature vivante. Même si le traditionnel traîneau tiré par les chiens est parfois délaissé au profit de la motoneige, l'empreinte du monde moderne reste limitée. Dans le silence ouaté de l'immensité polaire, venez partager, le temps d'une parenthèse, le quotidien des derniers chasseurs du pôle.



## La faune polaire dans le Haut-Arctique

Les itinéraires du *Commandant-Charcot* en Arctique vous offriront la possibilité d'observer les animaux emblématiques de l'Arctique à des latitudes et des périodes de l'année normalement inaccessibles. Vous aurez certainement la chance de croiser l'ours polaire, le roi de l'Arctique, en observant un mâle solitaire arpantant la banquise en quête du lieu idéal de chasse ou de pêche, ou une mère suivie de son ourson, sans oublier le gracile renard arctique et les vastes troupeaux de rennes. Quant aux eaux glaciales de l'océan Arctique, elles abritent morses, baleines, orques et narvals, d'autant moins farouches qu'ils sont peu au contact de l'homme.



## À la conquête du pôle Nord

À bord du *Commandant-Charcot*, PONANT vous propose de vivre l'incroyable épopée de la conquête du pôle Nord : un périple extraordinaire sur les traces des nombreux explorateurs qui jadis ont tenté d'approcher ce point mythique, mais que seuls quelques élus ont eu la chance d'atteindre.

Qui n'a rêvé, un jour, d'atteindre le bout du monde ? Source de rêves, de mythes et de légendes, d'exploits humains et technologiques mais aussi de tragédies, le pôle Nord n'a cessé de fasciner et d'interroger. Dès l'Antiquité, on l'imagine comme une terre d'abondance, baignée en permanence par les rayons du soleil. Au Moyen Âge, on pense y trouver le paradis. Puis, au fil des siècles, à mesure que les moyens techniques progressent, la quête du pôle Nord devient un enjeu stratégique, aussi bien commercial que politique : les navigateurs espèrent découvrir le plus court chemin entre l'Orient et l'Occident et fouler les glaces de cet endroit hautement symbolique. Une véritable course mondiale vers le point le plus septentrional de la planète s'engage alors, engendrant l'une des plus grandes controverses de l'histoire de l'exploration : si l'Américain Robert Peary est reconnu officiellement comme le premier homme à avoir atteint le pôle en 1909, son compatriote Frederick Cook revendique avoir réalisé le même exploit l'année précédente. Quant au Français Jean-Louis Étienne, il est le premier à atteindre en 1986 le pôle Nord en solitaire et à ski.

Vous aussi, venez tenter l'aventure du pôle Nord !

# Le pôle Nord géographique



90° de latitude nord ! Le pôle Nord géographique, un point mythique recouvert de banquise toute l'année, à 700 km de toute terre émergée, qui a fasciné des générations d'explorateurs et que très peu d'hommes ont à ce jour pu atteindre : voici l'objectif de cette croisière d'exception. Au départ du Spitzberg, la navigation au cœur de somptueux paysages évoluant en permanence selon les déplacements de la glace et la luminosité est propice à l'observation d'une faune particulièrement riche à cette période de l'année. *Le Commandant-Charcot* entamera ensuite la progression dans le pack de glace en direction du Graal de tout explorateur polaire : le pôle Nord ! Mais attention, la banquise dérivant sans cesse, il faudra vous déplacer pour vous maintenir sur le point le plus septentrional de notre planète...

## Vos temps forts\* :

- Soyez parmi les rares personnes au monde à avoir atteint le pôle Nord géographique !
- Sorties et débarquements en Zodiac® avec les naturalistes.
- Possibilité de randonnées.
- Les paysages : banquise, icebergs, calottes glaciaires... Au Spitzberg, montagnes découpées, vallées encaissées, parois vertigineuses, glaciers gigantesques.
- La faune : ours polaires, renards arctiques, rennes du Svalbard, sternes arctiques, phoques, morses, baleines.



## LONGYEARBYEN - REYKJAVIK

Le 24 juillet 2021 et 23 août 2021

## REYKJAVIK - LONGYEARBYEN

Le 8 août 2021

16 jours/15 nuits

À partir de 24 010 €



### JOUR PROGRAMME\*

	Vol Paris / Longyearbyen, Spitzberg (Norvège)
1	Accueil et transfert au port. Départ : 18:00
2	En mer le long du Spitzberg
3 à 7	Navigation banquise
8	Pôle Nord géographique
9 à 13	Navigation banquise le long du Groenland
14 et 15	En mer
16	Reykjavik (Islande) Arrivée 7:00 - Débarquement

Cet itinéraire peut s'effectuer dans les 2 sens.

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# Dans le sillage du commandant Jean-Baptiste Charcot



Au départ du Havre et de Saint-Malo, port de construction de son célèbre navire d'exploration polaire, *Le Pourquoi-Pas ?*, vous partirez sur les traces du célèbre explorateur français, Jean-Baptiste Charcot. De l'Islande, terre qu'il affectionnait tant, à la côte groenlandaise de Blosseville qu'il a cartographiée, en passant par l'île Jan Mayen, qui exerçait sur lui une certaine fascination ou à proximité du Scoresby Sund, le plus grand réseau de fjords au monde au sud de la Terre de Liverpool... vous découvrirez les lieux emblématiques et marquants de son aventure polaire et scientifique. À une saison particulièrement riche, l'Arctique se révélera à vous tel que vous l'avez toujours rêvé : habillé d'une épaisse banquise aux reflets scintillants sur laquelle se prélassent phoques ou ours polaires dans un silence envoûtant.

## Vos temps forts\* :

- Navigation devant le rocher de Rockall : sommet d'un volcan éteint surgissant en plein milieu de l'Atlantique Nord.
- La côte de Blosseville, complètement inexplorée et son épaisse couche de banquise venant tout droit du pôle Nord.
- Ittoqqortoormiit, une des villes les plus isolées du Groenland située au sud de la Terre de Liverpool pour découvrir la vie des derniers chasseurs du pôle.
- Alftanes : lieu du naufrage du *Pourquoi Pas ?* en 1936. L'épave y repose encore à moins de 20m de fond.
- La terre de Liverpool, au nord-est du Groenland et ses chaînes de montagnes acérées, creusée par de gigantesques glaciers qui permettent l'étude des effets du réchauffement climatique.
- L'île Jan Mayen, perdue en pleine mer du Groenland et son célèbre volcan, réputé pour être le plus septentrional du monde, le Beerenberg (2 277 mètres).



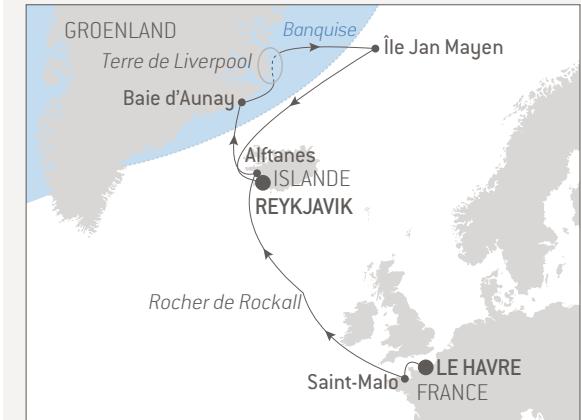
## LE HAVRE – REYKJAVIK

15 jours/14 nuits

Le 31 mai 2021

À partir de 15 920 €

CROISIÈRE  
INAUGURALE



JOUR	PROGRAMME*
1	<b>Le Havre (France)</b> Départ : 18.00
2	Saint-Malo (France)
3 et 4	En mer
5	Navigation devant le rocher de Rockall
6	En mer
7	Alftanes (Islande)
8	En mer
9	Baie d'Aunay, côte de Blosseville (Groenland)
10 et 11	Exploration de la Terre de Liverpool (Groenland)
12	Île Jan Mayen, Svalbard (Norvège)
13 et 14	En mer
15	<b>Reykjavik (Islande)</b> Arrivée 7.00 - Débarquement

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# À la genèse des expéditions polaires françaises



La côte de Blosseville, à l'est du Groenland, fascine autant par ses paysages que par son histoire. Elle fut identifiée en 1833 par le navigateur et explorateur Jules de Blosseville, dont le naufrage énigmatique déclencha l'une des plus grandes missions d'exploration françaises. Partez à la rencontre de ces rivages sauvages et découvrez les lieux emblématiques de l'exploration polaire : Port Nansen, la région d'Ammassalik et enfin la fameuse côte de Blosseville. Suivant les traces de grands explorateurs français comme Jules de Blosseville, Jean-Baptiste Charcot ou encore Paul-Émile Victor, qui découvrirent cette région restée longtemps isolée en raison de son accès difficile, vivez une véritable immersion au cœur de ce monde de glace. Vous approcherez au plus près de la calotte glaciaire deuxième plus grande masse de glace sur Terre après celle de l'Antarctique, recouvrant 80 % du Groenland.

## Vos temps forts\* :

- Partez sur les traces des grands explorateurs sur la côte orientale du Groenland, pour vivre une véritable immersion au cœur d'un monde de glace, à la fois hostile et paisible.
- Ammassalik : rencontre exceptionnelle avec les Inuits dans le village de Tasiilaq se situant sur cette petite île découverte en 1882.
- La baie d'Aunay : première escale de Jean-Baptiste Charcot lors de son expédition visant à cartographier cette côte.
- La côte de Blosseville, complètement inexplorée et son épaisse couche de banquise venant tout droit du pôle Nord.
- Une faune riche : ours polaires, phoques, renards et lièvres arctiques, oiseaux marins.

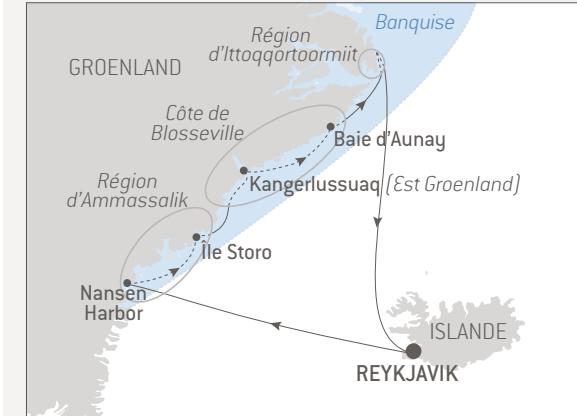


## REYKJAVIK - REYKJAVIK

11 jours/10 nuits

Le 14 juin 2021

À partir de 10 810 €



JOUR	PROGRAMME*
1	<b>Reykjavík (Islande)</b> Départ : 18:00
2	En mer
3	Nansen Harbor (Groenland)
4	Région d'Ammassalik (Groenland)
5	Île Storo (Groenland)
6	Kangerlussuaq (Est Groenland)
7	Exploration de la côte de Blosseville (Groenland)
8	Baie d'Aunay, côte de Blosseville (Groenland)
9	Région d'Ittoqqortoormiit (Groenland)
10	En mer
11	<b>Reykjavík (Islande)</b> Arrivée 7:00 - Débarquement

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# À la découverte du parc national du Nord-Est du Groenland



Au cours de ce nouvel itinéraire conçu en collaboration avec NATIONAL GEOGRAPHIC, vous longerez le parc national du Nord-Est du Groenland, réserve de biosphère de l'Unesco et plus grand parc national au monde. Il représente près de 45 % du Groenland. Ici aucune trace de vie humaine, mais des paysages alpins aux couleurs irréelles à perte de vue et de puissants glaciers. En ce début d'été, la banquise se fracture permettant aux animaux de se rapprocher des côtes : des conditions optimales pour observer l'exceptionnelle faune arctique. Avant de rejoindre Reykjavik, vous tenterez d'atteindre l'île de France, découverte par le duc d'Orléans en 1905, un endroit particulièrement reculé, protégé par un épais pack de glace, apporté directement du pôle Nord par le courant transpolaire.

## Vos temps forts\* :

- La découverte du parc national du Nord-Est du Groenland (en groenlandais : Kalaallit Nunaanni nuna eqqissisimatitaq), le plus grand parc national au monde au moment où la nature se réveille, une région particulièrement isolée et inhabitée.
- Visite d'anciennes cabanes de trappeurs norvégiens qui ont fait la saveur et la richesse des romans de Jørn Riel, « Racontars arctiques », narrant la vie des populations du Groenland.
- Une croisière en partenariat avec National Geographic Expéditions, avec la présence à bord d'un photographe et d'un expert de la destination.
- Un voyage géologique impressionnant au cœur des montagnes zébrées par des strates de toutes les couleurs et des hummocks, hauteurs de glace déchiquetées sur la banquise.



## REYKJAVIK – REYKJAVIK

13 jours/12 nuits

Le 24 juin 2021

À partir de 15 600 €

NATIONAL  
GEOGRAPHIC | PONANT  
EXPÉDITIONS



JOUR	PROGRAMME*
1	<b>Reykjavik (Islande)</b> <i>Départ : 18.00</i>
2 et 3	En mer
4	Dodmansbugten (Groenland)
5	Danmarkshavn (Groenland)
6	Exploration du parc national du Nord-Est du Groenland
7	Mallermukfjeld (Groenland)
8	Île-de-France (Groenland)
9	Myggbukta (Groenland)
10	Exploration de la Terre de Liverpool (Groenland)
11 et 12	En mer
13	<b>Reykjavik (Islande)</b> <i>Arrivée 7.00 - Débarquement</i>

\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.

# Le passage du Nord-Ouest



Longtemps fantasmé, maintes fois recherché, puis tombé dans l'oubli en raison des nombreuses tentatives d'exploration avortées, le passage du Nord-Ouest ne fut découvert qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Véritable labyrinthe de chenaux pris par les glaces la majeure partie de l'année, cet espace maritime situé au-delà du cercle arctique vous offrira une expérience de navigation unique. De l'Islande à l'Alaska, vous passerez par les sites les plus emblématiques, mais aussi les plus difficiles d'accès de l'aventure polaire menée jadis par John Franklin, Robert McClure ou Roald Amundsen. Vous traverserez le détroit de Bellot, point clef du passage du Nord-Ouest, et longerez l'île Banks, célèbre pour l'épave du HMS Investigator reposant au large de ses côtes et pour son parc national à la faune extrêmement riche. Le passage du détroit de Fury et Hecla, constamment encombré de glace et infranchissable pour la plupart des navires, constituera également une étape phare de votre croisière.

## Vos temps forts\* :

- **Traversée du passage du Nord-Ouest à la découverte des endroits les plus reculés et des voies navigables les plus emblématiques de ce légendaire espace maritime.**
  - **Visite d'un village inuit traditionnel à l'entrée du détroit de Fury et Hecla.**
  - Sorties et débarquements en Zodiac® avec les naturalistes.
  - Découverte du parc national d'Aulavik, réputé pour accueillir la plus grande concentration de bœufs musqués au monde.
  - Les paysages : grandes étendues de banquise, myriades d'îles, glaciers bleutés, chaînes de montagnes, toundra.
  - La faune : renards polaires, oiseaux marins, narvals, bélugas, morses et possibilité de voir des ours polaires.



REYKJAVIK-NOME

25 jours/24 nuits

Le 7 septembre 2021

À partir de 31 370 €



JOUR	PROGRAMME*
1	<b>Reykjavik (Islande)</b> <i>Départ 18.00</i>
2	<i>En mer</i>
3 et 4	Côte sud du Groenland
5 et 6	<i>En mer</i>
7 à 10	Détroit d'Hudson
11 et 12	Détroit de Fury et Hecla
13 et 14	Détroit de Bellot
15 à 17	Navigation banquise dans le nord de l'archipel Arctique
19 et 20	Île Banks
21 à 24	Navigation banquise en mer de Beaufort
25	<b>Nome, Alaska, (États-Unis)</b> Débarquement et transfert <b>Val Nome / Seattle</b>

*\*Sous conditions météo et glaces, les temps forts et le programme de navigation ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc être garantis.*





## *Le Commandant-Charcot,* le premier navire de haute exploration polaire

Une propulsion hybride combinant gaz naturel liquéfié (GNL)  
et générateurs électriques.

*Le Commandant-Charcot* a été conçu pour minimiser l'impact environnemental d'un déplacement dans les plus hautes latitudes. Il abritera également un laboratoire de recherche scientifique équipé pour l'étude des écosystèmes et de la biodiversité de ce milieu polaire en perpétuelle évolution.

# Une conception navale responsable

Mode de propulsion, optimisation des énergies, technologies de pointes, choix des carburants... PONANT s'impose de plus en plus comme un armateur précurseur dans la conception et l'exploitation de ses navires.

Le *Commandant-Charcot*, comme tous les navires PONANT, sera certifié « clean ship », allant même au-delà des réglementations environnementales en vigueur :

- Réduction d'émissions SOx, NOx, CO2 et particules fines par l'utilisation du GNL
- Assistance numérique à la navigation pour réduire la consommation de carburant
- Rendement énergétique optimisé
- Zéro émission et réduction du bruit en mode hybride électrique
- Recyclage des déchets
- Système avancé de traitement des eaux usées



Propulsion au gaz naturel liquéfié (GNL)



Rendement énergétique optimisé



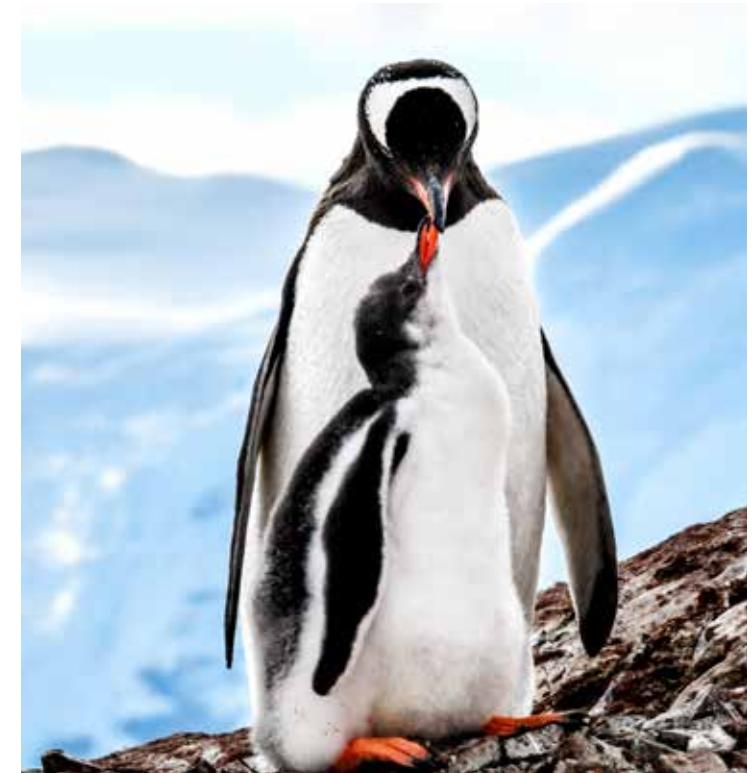
Batteries électriques dernière génération



Système avancé de traitement des eaux usées



Système de récupération de l'énergie



PONANT est membre exécutif de l'IAATO (Association Internationale des Tour-Opérateurs en Antarctique). Le IAATO a pour mission de promouvoir un tourisme responsable en Antarctique. Ses règles comprennent des directives sur le nombre de passagers pouvant débarquer et des conduites spécifiques à suivre (distances maximales d'approche de la faune, briefings des passagers, des membres de l'équipage et du personnel d'expédition, expérience Antarctique du personnel d'expédition, plans d'urgence et d'évacuation médicale).

En Arctique, PONANT est membre de l'AECO, Association Internationale des Croisiéristes d'Expédition pour un tourisme responsable, respectueux de l'environnement et sûr.



Association of  
Arctic Expedition Cruise  
Operators **AECO**



« Nous faisons systématiquement un inventaire de la biodiversité de la zone où nous avons l'intention de débarquer (flore, faune et géologie), afin d'étudier l'impact environnemental. À ce stade de l'étude, nous vérifions également la présence d'animaux dangereux et évaluons l'état des écosystèmes pour nous assurer qu'il n'y aura aucun risque pour les clients qui débarquent. Nous planifions également les voies d'accès et les sentiers. Le défi consiste à minimiser autant que possible l'impact sur l'environnement et à veiller à ce qu'il soit de nature temporaire. »

**Nicolas DUBREUIL**

Directeur des croisières d'expédition PONANT et directeur du développement durable



« Avec sa propulsion hybride « dual fuel / GNL » et électrique, Le Commandant-Charcot symbolise l'aboutissement des efforts réalisés par PONANT pour réduire son impact environnemental. Sa principale innovation réside dans l'utilisation de GNL, un carburant limitant les émissions de SO<sub>2</sub>, NOX, CO<sub>2</sub> et particules à un niveau d'exigence bien supérieur à la réglementation OMI 2020 (Organisation maritime internationale). En mode hybride électrique dans les régions polaires, ce navire de haute exploration ne rejetttera aucune particule dans l'atmosphère. À l'image de toute la flotte PONANT, le navire sera labellisé « Clean Ship ». Cette certification internationale, délivrée par le Bureau Veritas, atteste des performances écologiques optimales des navires. »

**Mathieu PETITEAU**  
Directeur des nouvelles constructions et R&D



## *« Silarsuaq sikullu kisimi naagalavog »*

« *Seuls le temps et la glace sont maîtres* ». Ce proverbe groenlandais évoque parfaitement la toute-puissance de la nature, et nous rappelle qu'à ces latitudes extrêmes, ce sont les éléments qui dictent leur loi.

### Composer avec la nature

Même avec les technologies embarquées les plus récentes et les plus performantes, la prudence est de mise pour garantir une navigation en toute sécurité. Les itinéraires du *Commandant-Charcot* en Arctique et en Antarctique sont conçus pour éviter tout passage en force, et pour garantir dans la mesure du possible l'accessibilité à toute la richesse du monde polaire. Mais dans cet univers en constante évolution, l'humilité et le respect face aux forces naturelles en jeu doivent primer.

### La navigation dans les glaces

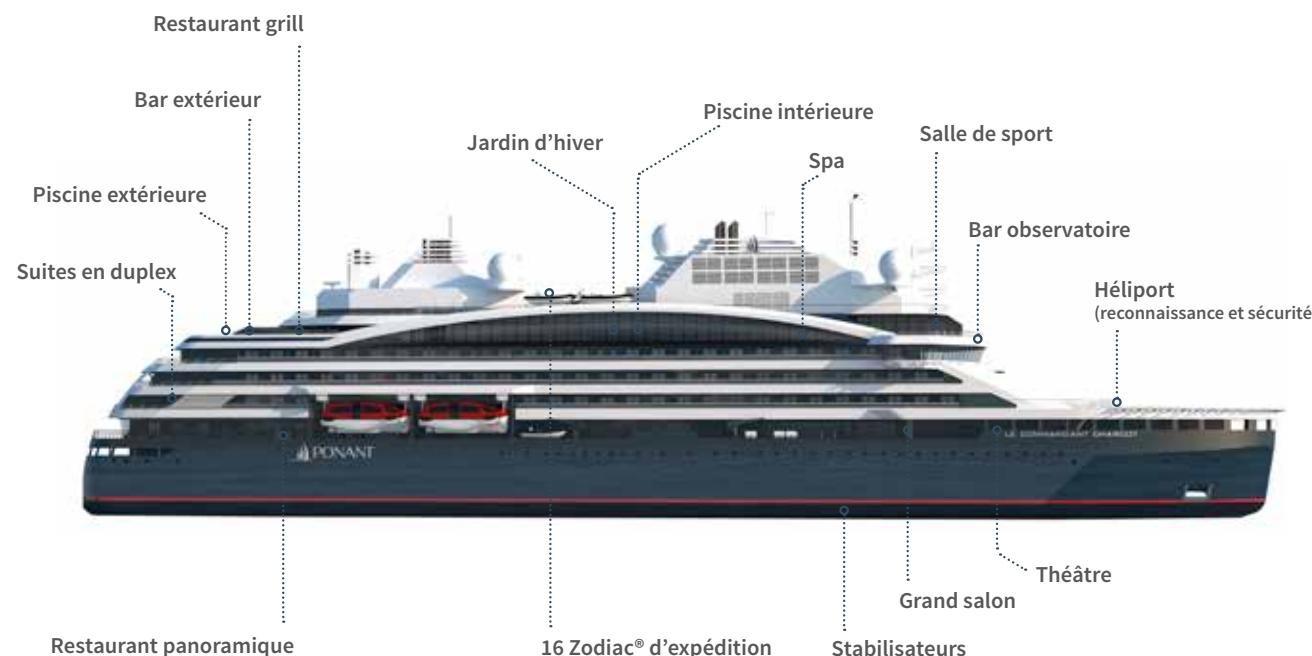
L'épaisseur de la glace variant constamment, toute la difficulté de la navigation est de trouver le chemin idéal qui permet de se faufiler dans les failles existantes entre deux plaques, en empruntant les chenaux ouverts naturellement dans la glace. PONANT développe pour ce faire un logiciel de routage innovant basé sur les historiques météo et d'épaisseur de glace au cours des saisons, afin d'anticiper le comportement des glaces à 5 jours et d'optimiser la route en fonction des prévisions météo. Toutefois, la puissance du navire permet de franchir les crêtes de compression qui se forment lorsque deux plaques entrent en collision et de se dégager d'une banquise dense pour retrouver l'eau libre.

# Une révolution technologique

Pour concevoir ce navire d'exploration polaire exceptionnel, PONANT s'est associé avec **Aker Arctic**, spécialiste mondial des technologies de navigation dans les glaces.

La coque de classe polaire PC2 de ce navire à propulsion hybride a été spécialement développée selon un design innovant, et en fait le navire d'exploration polaire le plus puissant au monde.

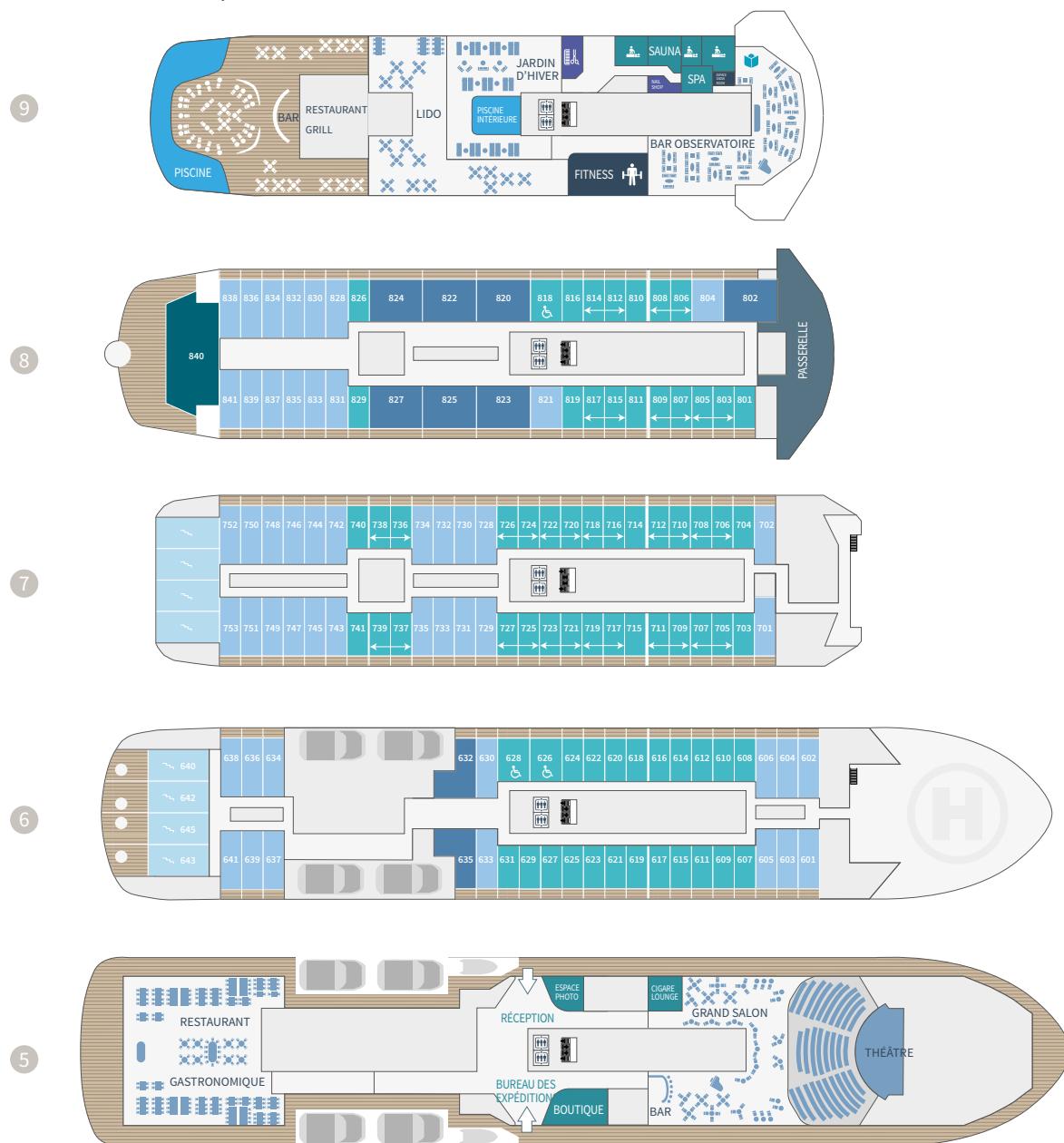
*Le Commandant-Charcot* atteindra de ce fait des performances de navigation inégalées, même dans les conditions de navigation les plus difficiles imposées par ce milieu exigeant.



## Fiche technique

Longueur .....	150 m
Largeur .....	28 m
Tirant d'eau .....	10 m
Coque renforcée .....	Classe Polaire PC 2
Propulsion .....	GNL & Hybride électrique
Chantier .....	VARD
Classification.....	Bureau Veritas
Pavillon.....	Français
Membres d'équipage.....	190
Zodiac® d'expédition embarqués .....	16
Cabines et suites .....	135 (dont 31 suites)
Restaurant panoramique.....	1
Restaurant grill .....	1
Piscines .....	2
(une intérieure avec jardin d'hiver et une extérieure)	
Spa, sauna, salle de sport.....	1

# Plans des ponts \*



9 Restaurant Grill - Lido - Bar et Salon Observatoire - Fitness - PONANT Yacht Spa (Snow-Room - Cabines de massage - Sauna - Onglerie - Coiffure) - Jardin d'hiver - Piscines (intérieure et extérieure) - Bar extérieur - Bibliothèque.

8 Suite de l'Armateur - 14 cabines Privilège - 7 suites Privilège - 18 cabines Prestige (dont 10 cabines Prestige convertibles en 5 suites Prestige et dont 1 cabine Prestige pour personne à mobilité réduite) - Passerelle.

7 22 cabines Privilège - 30 cabines Prestige (dont 24 cabines Prestige convertibles en 12 suites Prestige).

6 4 suites Duplex - 2 suites Privilège - 14 cabines Privilège - 23 cabines Prestige (dont 2 cabines Prestige pour personne à mobilité réduite).

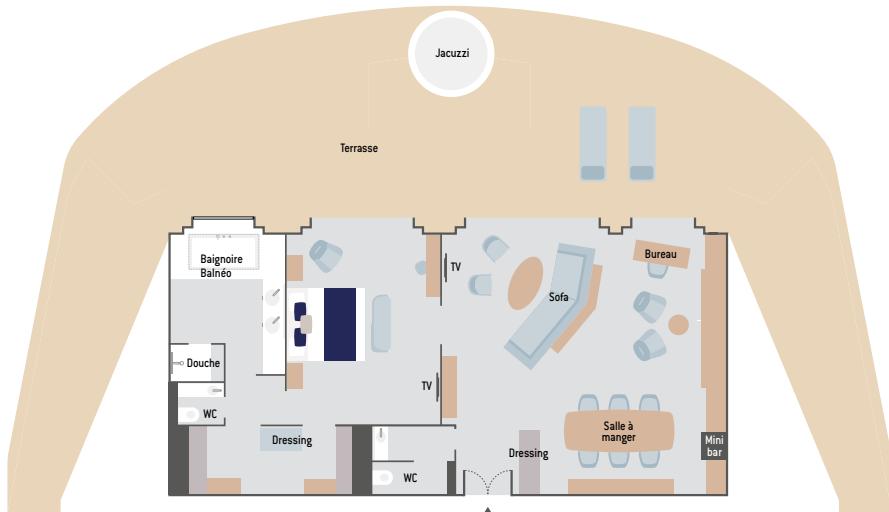
5 Restaurant gastronomique - Théâtre - Salon Principal - Cigar Lounge - Boutique - Réception - Bureau des expéditions - Espace photos.

4 Centre médical.

- Cabine Prestige (Ponts 6, 7 et 8)
- Cabine Privilège (Ponts 6, 7 et 8)
- Suite Prestige (Ponts 7 et 8)
- Suite Privilège (Ponts 6 et 8)
- Suite Duplex
- Suite de l'Armateur

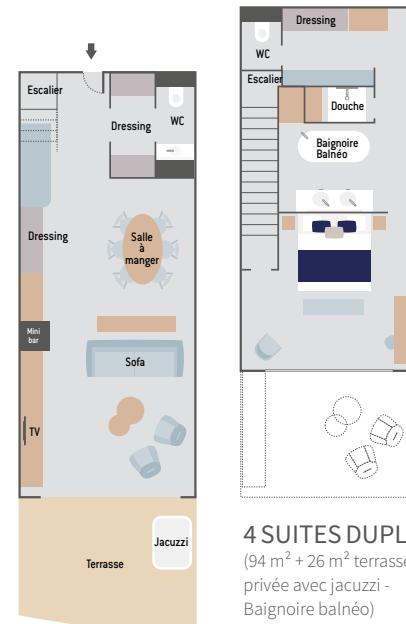
\* Plans non contractuels, navire en construction

# Plans des cabines\*



## SUITE DE L'ARMATEUR

(115 m<sup>2</sup> + 186 m<sup>2</sup> terrasse privée avec jacuzzi - Baignoire balnéo)

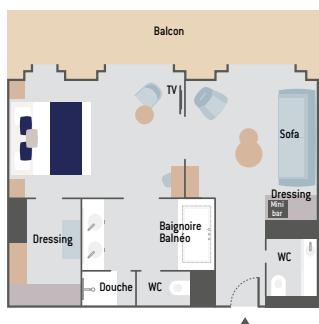


## 4 SUITES DUPLEX

(94 m<sup>2</sup> + 26 m<sup>2</sup> terrasse privée avec jacuzzi - Baignoire balnéo)

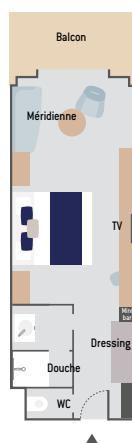
## 9 SUITES PRIVILÈGE

(48 m<sup>2</sup> + 12,5 m<sup>2</sup> balcon privé - Baignoire balnéo)



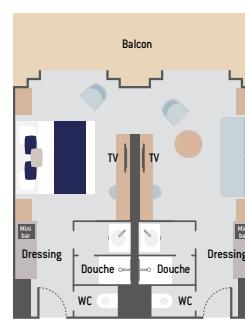
## 50 CABINES PRIVILÈGE

(28 m<sup>2</sup> + 5 m<sup>2</sup> balcon privé)



## 17 SUITES PRESTIGE

(40 m<sup>2</sup> + 10 m<sup>2</sup> balcon privé)



## 71 CABINES PRESTIGE

(20 m<sup>2</sup> + 5 m<sup>2</sup> balcon privé)



\*Plans non contractuels, navire en construction.

# Espaces communs :

## L'ACCUEIL

177 m<sup>2</sup> - Réception – Conciergerie, bureau des expéditions, bureau Responsable Accueil et Voyages, boutique, espace photos.

## LES SALONS

- **Salon principal** : 302 m<sup>2</sup> - Cigar Lounge : 28 m<sup>2</sup> - Salon de thé, bar, programmation musicale « live » certains soirs.
- **Bar et salon observatoire** : 400 m<sup>2</sup> - Capacité : 88.
- **Bar extérieur**

## LES RESTAURANTS

- **Restaurant gastronomique** : 484 m<sup>2</sup> - Capacité : 284 - Petits déjeuners, déjeuners et dîners, cuisine française et internationale, élégance et raffinement. - Cave à vins fins.
- **Restaurant Grill – Lido** : 320 m<sup>2</sup> - Capacité extérieure Grill : 62 - Capacité intérieure Lido : 70 - Capacité intérieure : 150 - Petits déjeuners, déjeuners buffets et dîners à thème.

## LOISIRS

- 16 Zodiac® d'expédition
- **Espace Beauté et Forme** : Espace Forme : Salle de fitness (Elliptique, tapis de course, vélos...) - Espace Beauté : Salon de coiffure, cabines de massage, Sauna, Snow-Room, onglerie.
- **Espace piscine** : Piscine intérieure et jardin d'hiver - Piscine extérieure.
- **Théâtre** : Capacité : 270-276 - Salon de conférences - Salle de spectacle - Matériel audiovisuel.
- **Espace loisirs** : Espaces communs - Bibliothèque - Centre médical.

# Prestations :

- Balcon ou terrasse (suites Duplex, suite de l'Armateur)
- Climatisation individuelle
- Lit double ou deux lits simples selon cabine, possibilité de cabines communicantes, accueils enfants
- Mini bar - Room service 24 h /24
- TV écran plat, chaînes de télévision via satellite
- Vidéos à la demande
- Station d'accueil Ipod™
- Coffre-fort électronique
- Sélection de produits de bain Hermès®
- Coiffeuse et sèche-cheveux
- Ligne téléphonique directe par satellite
- Installation 110/220 volts
- Internet et accès Wifi
- Service majordome (suite de l'Armateur, suites Duplex, suites Privilège)

# Tarifs - Départs Antarctique 2021 - 2022

Ces prix s'entendent par personne sur la base d'une occupation double de cabine.

Tarifs cabines individuelles : nous consulter.

Détails et conditions : se reporter aux Conditions Générales et Particulières de Vente pages 61 à 67.

PUERTO MONTT • USHUAIA		
Le 01/11/21 ; 18 nuits		
Les Manchots empereurs de Bellingshausen		
	Jusqu'à -25%	
Cabine Prestige - Pont 6	28 820 €	22 290 €
Cabine Prestige - Pont 7	29 360 €	22 700 €
Cabine Prestige - Pont 8	29 900 €	23 100 €
Cabine Privilège - Pont 6	35 570 €	27 350 €
Cabine Privilège - Pont 7	36 920 €	28 370 €
Cabine Privilège - Pont 8	38 270 €	29 380 €
Suite Prestige - Pont 7	49 070 €	37 480 €
Suite Prestige - Pont 8	50 420 €	38 490 €
Suite Privilège	53 120 €	40 520 €
Suite Duplex	74 720 €	56 720 €
Suite de l'Armateur	85 520 €	65 520 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	900 €	
dont vol charter inclus	1 780 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Le 22/01/22 ; 11 nuits -		
Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen		
	PONANT	
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	18 770 €	13 810 €
Cabine Prestige - Pont 7	19 110 €	14 040 €
Cabine Prestige - Pont 8	19 450 €	14 280 €
Cabine Privilège - Pont 6	23 040 €	16 790 €
Cabine Privilège - Pont 7	23 890 €	17 390 €
Cabine Privilège - Pont 8	24 740 €	17 980 €
Suite Prestige - Pont 7	31 580 €	22 770 €
Suite Prestige - Pont 8	32 430 €	23 370 €
Suite Privilège	34 140 €	24 570 €
Suite Duplex	47 800 €	34 130 €
Suite de l'Armateur	54 630 €	54 630 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	550 €	
dont vol charter inclus	1 650 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Le 28/12/2021 ; 11 nuits		
Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	17 930 €	13 190 €
Cabine Prestige - Pont 7	18 250 €	13 410 €
Cabine Prestige - Pont 8	18 580 €	13 640 €
Cabine Privilège - Pont 6	22 010 €	16 040 €
Cabine Privilège - Pont 7	22 830 €	16 620 €
Cabine Privilège - Pont 8	23 640 €	17 180 €
Suite Prestige - Pont 7	30 180 €	21 760 €
Suite Prestige - Pont 8	30 990 €	22 330 €
Suite Privilège	32 630 €	23 480 €
Suite Duplex	45 690 €	32 620 €
Suite de l'Armateur	52 230 €	52 230 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	550 €	
dont vol charter inclus	1 550 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Les 03/12/21, 14/03/22 et 25/03/22 ;		
11 nuits - Mer de Weddell et plateformes de glace de Larsen		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	16 540 €	12 250 €
Cabine Prestige - Pont 7	16 840 €	12 460 €
Cabine Prestige - Pont 8	17 130 €	12 660 €
Cabine Privilège - Pont 6	20 250 €	14 840 €
Cabine Privilège - Pont 7	21 000 €	15 370 €
Cabine Privilège - Pont 8	21 740 €	15 890 €
Suite Prestige - Pont 7	27 680 €	20 040 €
Suite Prestige - Pont 8	28 420 €	20 560 €
Suite Privilège	29 910 €	21 600 €
Suite Duplex	41 790 €	29 920 €
Suite de l'Armateur	47 730 €	47 730 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	550 €	
dont vol charter inclus	1 650 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Le 08/01/22 ; 14 nuits		
Cap vers les îles Charcot et Pierre-I <sup>er</sup>		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	22 300 €	16 320 €
Cabine Prestige - Pont 7	22 710 €	16 610 €
Cabine Prestige - Pont 8	23 120 €	16 900 €
Cabine Privilège - Pont 6	27 450 €	19 930 €
Cabine Privilège - Pont 7	28 480 €	20 650 €
Cabine Privilège - Pont 8	29 510 €	21 370 €
Suite Prestige - Pont 7	37 750 €	27 140 €
Suite Prestige - Pont 8	38 780 €	27 860 €
Suite Privilège	40 850 €	29 310 €
Suite Duplex	57 330 €	40 840 €
Suite de l'Armateur	65 570 €	65 570 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	700 €	
dont vol charter inclus	1 650 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Les 19/11/21, 14/12/21, 02/02/22 ; 14 nuits		
Cap vers les îles Charcot et Pierre-I <sup>er</sup>		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	19 610 €	14 440 €
Cabine Prestige - Pont 7	19 970 €	14 690 €
Cabine Prestige - Pont 8	20 330 €	14 940 €
Cabine Privilège - Pont 6	24 090 €	17 570 €
Cabine Privilège - Pont 7	24 990 €	18 200 €
Cabine Privilège - Pont 8	25 880 €	18 830 €
Suite Prestige - Pont 7	33 050 €	23 850 €
Suite Prestige - Pont 8	33 950 €	24 480 €
Suite Privilège	35 740 €	25 730 €
Suite Duplex	50 070 €	35 760 €
Suite de l'Armateur	57 240 €	57 240 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	700 €	
dont vol charter inclus	1 650 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • USHUAIA		
Le 16/02/22 ; 24 nuits		
La mer de Ross		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	35 290 €	25 570 €
Cabine Prestige - Pont 7	35 960 €	26 030 €
Cabine Prestige - Pont 8	36 630 €	26 500 €
Cabine Privilège - Pont 6	43 690 €	31 450 €
Cabine Privilège - Pont 7	45 370 €	32 620 €
Cabine Privilège - Pont 8	47 050 €	33 800 €
Suite Prestige - Pont 7	60 490 €	43 210 €
Suite Prestige - Pont 8	62 170 €	44 380 €
Suite Privilège	65 530 €	46 730 €
Suite Duplex	92 410 €	65 550 €
Suite de l'Armateur	105 850 €	105 850 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	1 200 €	
dont vol charter inclus	1 650 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

USHUAIA • MONTEVIDEO		
Le 05/04/22 ; 17 nuits		
Mer de Weddell et îles Sandwich du Sud		
	Jusqu'à -30%	
Cabine Prestige - Pont 6	22 890 €	16 610 €
Cabine Prestige - Pont 7	23 330 €	16 920 €
Cabine Prestige - Pont 8	23 760 €	17 220 €
Cabine Privilège - Pont 6	28 330 €	20 420 €
Cabine Privilège - Pont 7	29 420 €	21 180 €
Cabine Privilège - Pont 8	30 510 €	21 950 €
Suite Prestige - Pont 7	39 210 €	28 040 €
Suite Prestige - Pont 8	40 300 €	28 800 €
Suite Privilège	42 470 €	30 320 €
Suite Duplex	59 880 €	42 510 €
Suite de l'Armateur	68 590 €	68 590 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	850 €	
dont vol charter inclus	1 110 €	
dont taxes aéroport (incluses)	20 €	

# Tarifs - Départs Arctique 2021

Ces prix s'entendent par personne sur la base d'une occupation double de cabine.

Tarifs cabines individuelles : nous consulter.

Détails et conditions : se reporter aux Conditions Générales et Particulières de Vente pages 61 à 67.

LONGYEARBYEN • REYKJAVIK		
Le 24/07/21 ; 15 nuits		
Le pôle Nord géographique		
		
Cabine Prestige - Pont 6	29 640 €	25 420 €
Cabine Prestige - Pont 7	30 210 €	25 900 €
Cabine Prestige - Pont 8	30 790 €	26 390 €
Cabine Privilège - Pont 6	36 850 €	31 540 €
Cabine Privilège - Pont 7	38 300 €	32 780 €
Cabine Privilège - Pont 8	39 740 €	34 000 €
Suite Prestige - Pont 7	51 290 €	43 820 €
Suite Prestige - Pont 8	52 740 €	45 050 €
Suite Privilège	55 620 €	47 500 €
Suite Duplex	78 720 €	67 130 €
Suite de l'Armateur	90 270 €	90 270 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	750 €	
dont vol charter inclus	720 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

REYKJAVIK • LONGYEARBYEN		
Le 08/08/21; 15 nuits		
Le pôle Nord géographique		
		
Cabine Prestige - Pont 6	29 640 €	25 420 €
Cabine Prestige - Pont 7	30 210 €	25 900 €
Cabine Prestige - Pont 8	30 790 €	26 390 €
Cabine Privilège - Pont 6	36 850 €	31 540 €
Cabine Privilège - Pont 7	38 300 €	32 780 €
Cabine Privilège - Pont 8	39 740 €	34 000 €
Suite Prestige - Pont 7	51 290 €	43 820 €
Suite Prestige - Pont 8	52 740 €	45 050 €
Suite Privilège	55 620 €	47 500 €
Suite Duplex	78 720 €	67 130 €
Suite de l'Armateur	90 270 €	90 270 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	750 €	
dont vol charter inclus	720 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

LONGYEARBYEN • REYKJAVIK		
Le 23/08/21 ; 15 nuits		
Le pôle Nord géographique		
		
Cabine Prestige - Pont 6	29 640 €	24 010 €
Cabine Prestige - Pont 7	30 210 €	24 470 €
Cabine Prestige - Pont 8	30 790 €	24 930 €
Cabine Privilège - Pont 6	36 850 €	29 780 €
Cabine Privilège - Pont 7	38 300 €	30 940 €
Cabine Privilège - Pont 8	39 740 €	32 090 €
Suite Prestige - Pont 7	51 290 €	41 330 €
Suite Prestige - Pont 8	52 740 €	42 490 €
Suite Privilège	55 620 €	44 790 €
Suite Duplex	78 720 €	63 270 €
Suite de l'Armateur	90 270 €	90 270 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	750 €	
dont vol charter inclus	720 €	
dont taxes aéroport (incluses)	40 €	

LE HAVRE • REYKJAVIK		
Le 31/05/21 ; 14 nuits		
Dans le sillage du commandant Jean-Baptiste Charcot		
		
Cabine Prestige - Pont 6	21 000 €	15 920 €
Cabine Prestige - Pont 7	21 420 €	16 240 €
Cabine Prestige - Pont 8	21 840 €	16 550 €
Cabine Privilège - Pont 6	26 250 €	19 860 €
Cabine Privilège - Pont 7	27 300 €	20 650 €
Cabine Privilège - Pont 8	28 350 €	21 430 €
Suite Prestige - Pont 7	36 750 €	27 730 €
Suite Prestige - Pont 8	37 800 €	28 520 €
Suite Privilège	39 900 €	30 100 €
Suite Duplex	56 700 €	42 700 €
Suite de l'Armateur	65 100 €	65 100 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	700 €	

REYKJAVIK • REYKJAVIK		
Le 14/06/21 ; 10 nuits		
À la genèse des expéditions polaires françaises		
		
Cabine Prestige - Pont 6	14 250 €	10 810 €
Cabine Prestige - Pont 7	14 540 €	11 030 €
Cabine Prestige - Pont 8	14 820 €	11 240 €
Cabine Privilège - Pont 6	17 810 €	13 480 €
Cabine Privilège - Pont 7	18 530 €	14 020 €
Cabine Privilège - Pont 8	19 240 €	14 550 €
Suite Prestige - Pont 7	24 940 €	18 830 €
Suite Prestige - Pont 8	25 650 €	19 360 €
Suite Privilège	27 080 €	20 430 €
Suite Duplex	38 480 €	28 980 €
Suite de l'Armateur	44 180 €	44 180 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	500 €	

REYKJAVIK • REYKJAVIK		
Le 24/06/21 ; 12 nuits		
À la découverte du parc national du Nord-Est du Groenland		
		
Cabine Prestige - Pont 6	20 610 €	15 600 €
Cabine Prestige - Pont 7	21 020 €	15 910 €
Cabine Prestige - Pont 8	21 430 €	16 220 €
Cabine Privilège - Pont 6	25 760 €	19 470 €
Cabine Privilège - Pont 7	26 790 €	20 240 €
Cabine Privilège - Pont 8	27 820 €	21 010 €
Suite Prestige - Pont 7	36 070 €	27 200 €
Suite Prestige - Pont 8	37 100 €	27 970 €
Suite Privilège	39 160 €	29 520 €
Suite Duplex	55 650 €	41 880 €
Suite de l'Armateur	63 890 €	63 890 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	600 €	

REYKJAVIK • NOME		
Le 07/09/21 ; 24 nuits		
Le passage du Nord-Ouest		
		
Cabine Prestige - Pont 6	34 610 €	31 370 €
Cabine Prestige - Pont 7	35 280 €	31 970 €
Cabine Prestige - Pont 8	35 950 €	32 570 €
Cabine Privilège - Pont 6	43 010 €	38 930 €
Cabine Privilège - Pont 7	44 690 €	40 440 €
Cabine Privilège - Pont 8	46 370 €	41 950 €
Suite Prestige - Pont 7	59 810 €	54 050 €
Suite Prestige - Pont 8	61 490 €	55 560 €
Suite Privilège	64 850 €	58 580 €
Suite Duplex	91 730 €	82 770 €
Suite de l'Armateur	105 170 €	105 170 €
dont taxes portuaires et de sûreté obligatoires (incluses)	1200 €	
dont vol charter inclus	950 €	
dont taxes aéroport (incluses)	60 €	

# Formalités

## POUR TOUTES LES CROISIÈRES

**Les informations ci-dessous sont valables uniquement pour les ressortissants français, belges ou suisses au moment de l'impression de cette brochure et sujettes à modification sans préavis.**  
**Pour toutes les autres nationalités, veuillez vérifier auprès des autorités compétentes, les formalités obligatoires à l'entrée et la sortie des pays visités lors de votre voyage.**

**Passeport valable six (6) mois après votre date de retour.** Il est fortement recommandé d'avoir au minimum deux pages vierges de tout tampon dans votre passeport. Une page avec des marques d'encre ou des tampons (même petits) ne peut être considérée comme une page blanche. Les passagers qui dévieraient du programme d'embarquement et de débarquement proposé, doivent impérativement se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les formalités nécessaires à leur voyage.

## FORMALITÉS SPÉCIFIQUES

### ARCTIQUE

#### REYKJAVIK • NOME – 7 SEPTEMBRE 2021<sup>(1)(2)</sup>

(1) **États-Unis :** Solliciter obligatoirement avant votre départ, l'ESTA (= autorisation de voyage) via internet sur <https://esta.cbp.dhs.gov/esta>. Une copie de votre ESTA doit être impérativement envoyée à PONANT au plus tard 45 jours avant la date de départ. Nous vous demandons également de l'imprimer et de la conserver dans votre passeport tout au long de votre voyage.

(2) **Canada :** Entrée par voie maritime - L'autorisation électronique de voyage (eTA) n'est pas nécessaire sur cette croisière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Visas :** Avant le départ, il convient de vérifier que la période de validité des visas obtenus correspond bien à la durée et aux dates du séjour demandées, au risque de faire face à des déconvenues très désagréables en cas de non-conformité à la durée de séjour autorisée.

**Avertissement sur l'utilisation de drones :** L'utilisation de drones à bord des navires PONANT, que ce soit en navigation, en escales ou au mouillage est strictement interdite. L'utilisation de drones à terre dans les zones Arctique et Antarctique est également strictement interdite par la réglementation internationale polaire. Dans les autres régions, l'utilisation éventuelle de drones à terre est soumise à l'obtention d'un permis auprès des autorités compétentes de chaque pays et chaque zone traversée, ainsi que d'un permis de pilotage à obtenir par l'utilisateur dans son pays d'origine. L'obtention de ces permis est à la charge des passagers ; les permis doivent être présentés à tout moment. Les passagers passant outre ces autorisations s'exposent à des poursuites judiciaires.

**Santé :** Si vous suivez un traitement médical, n'oubliez pas votre prescription. Il est recommandé de contacter un professionnel de santé bien avant votre départ pour tout conseil médical relatif à votre voyage.

### Croisières d'expédition polaire :

- Une parka expédition vous sera offerte à bord (non disponible pour les tailles enfant, en cas d'enchaînement de différentes croisières, une seule parka offerte). Nous vous demandons de compléter votre équipement selon les conseils détaillés dans les informations pratiques que vous recevrez avant votre départ. N'hésitez pas à nous interroger.

- Location des bottes offerte : Une location gratuite vous sera proposée à bord (uniquement pour les adultes). Réservez vos bottes jusqu'à 7 jours avant votre départ via notre site

<https://boutique.ponant.com/>, rubrique « bottes ». Vous les retrouverez à bord après votre embarquement. Pour plus d'informations, contactez-nous.

- Plongée : le niveau requis pour les passagers souhaitant plonger en zone polaire est Open Water Advanced, ou Niveau 2 (CMAS 2 étoiles) avec la spécialité vêtement étanche. Il faut également pouvoir justifier d'au moins 50 plongées en eau froide, dont 20 en combinaison sèche, avec votre carnet de plongée. Un certificat de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine vous sera demandé. Il n'y a aucun caisson de décompression en région polaire, et la plongée peut être risquée. Gardez à l'esprit que les installations médicales peuvent être éloignées de quelques heures, à plusieurs jours.

- Compte tenu de l'isolement des lieux visités, il est très sérieusement recommandé d'être correctement assuré. Nous vous invitons à choisir avec soin la compagnie d'assurance auprès de laquelle vous souscrirez ; particulièrement si vous vous assurez via votre carte de crédit. En effet, en cas de rapatriement depuis la péninsule Antarctique par exemple, les coûts peuvent s'élever à 130 000 US\$ hors frais médicaux. PONANT vous propose un forfait assurance/assistance très complet : interrogez-nous.

Afin que votre voyage se passe dans les meilleures conditions, un questionnaire médical complet et obligatoire est à faire remplir par votre médecin traitant référent entre 90 et 45 jours avant votre départ. Ce questionnaire vous sera envoyé au moment de la confirmation de votre dossier. Ce questionnaire est très important pour le respect des normes de sécurité obligatoires en zone polaire.

- Compte tenu du caractère exceptionnel de ces itinéraires, les escales sont données à titre indicatif. La route définitive sera confirmée par le Commandant du navire, avec pour prérogative, la sécurité des passagers. L'engagement des eaux peut, à tout moment, contraindre le Commandant à modifier l'itinéraire. Sa décision sera conforme à celle des autorités. Les débarquements ont lieu en Zodiac® « pieds mouillés », accompagnés de vos conférenciers-naturalistes. Des marches de niveau facile à plus « sportive » pourront aussi vous être proposées. Ils dépendent des conditions météorologiques, de la position des glaces, des vents et de l'état de la mer. Ces éléments peuvent à tout moment contraindre le Commandant ou le Chef d'Expédition à annuler/ interrompre toute activité.

- En choisissant une croisière « expédition », le passager s'engage à respecter les règles de bonne conduite présentées par l'équipe d'expédition pendant la croisière.

# Conditions générales de vente

## Avis important :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) font partie intégrante du Contrat conclu entre CDP et le Voyageur. Il peut être dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente par les Conditions Particulières de Vente (CPV) – qui sont spécifiques à chaque saison de Croisière, été ou hiver, ou au bateau m/s Paul Gauguin. En tout état de cause, les stipulations du Billet de Croisière et du Billet de Passage prévalent sur les Conditions Générales et les Conditions Particulières de Vente. L'ensemble de ces documents contractuels constitue le Contrat conclu entre CDP et le Voyageur. Au cas où une disposition des présentes Conditions Générales de Vente et/ou du Contrat serait contraire à une disposition légale impérative, et/ou serait jugée comme nulle, cette nullité ne portera pas atteinte à la validité des autres clauses.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le Voyageur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, à la limitation du traitement ou de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage, aux informations nominatives qui le concernent et que la Compagnie du Ponant, responsable du traitement, peut être amenée à recueillir pour les besoins de son activité et l'exécution des prestations qu'elle fournit, notamment. Pour connaître ou exercer les droits sur ses données personnelles, le Voyageur peut contacter le Délégué à la Protection des Données vieprivee@ponant.com ou consulter la politique de protection des données personnelles de la Compagnie du Ponant sur le site www.ponant.com.

## 1. Définitions

**1.1 « Billets » :** Désigne indifféremment les Billets de Transport, de Croisière et/ou Aérien.

**1.2 « Billet Aérien » :** Document qui contient les stipulations du contrat de transport aérien par lequel le Transporteur Aérien s'engage à transporter le Voyageur entre les aéroports qui y sont mentionnés.

**1.3 « Billet de Croisière » :** Document qui contient les stipulations du contrat de croisière par lequel l'Organisateur de la Croisière s'engage à faire transporter le Voyageur par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services qui sont mentionnés sur le Billet de Croisière. Le Billet de Croisière, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Croisière.

**1.4 « Billet de Passage » :** Document qui contient les stipulations du contrat de passage par lequel le Transporteur Maritime s'engage à transporter le Voyageur entre les ports qui y sont mentionnés. Le Billet de Passage, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Passage.

**1.5 « CDP » :** Compagnie du Ponant, société par actions simplifiée ayant son siège social sis 408, avenue du Prado 13008 MARSEILLE au capital de 3 644 607 €, immatriculée au Registry du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 344 497 011, titulaire de la Licence d'état N°013.06.0005, membre du S.N.A.V. et immatriculée auprès d'ATOUT France sous le numéro IMO13120040. Sa garantie financière est apportée par APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. Compagnie du Ponant a souscrit auprès de Generali Assurance IARD - 7 boulevard Haussmann - 75456 PARIS Cedex 09, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle sous le N° A714708.

**1.6 « Conclusion du Contrat » :** Désigne le moment où le Contrat est formé entre le ou les Voyageurs et CDP, c'est-à-dire lorsque cette dernière confirme aux Voyageurs sa réservation.

**1.7 « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » :** Stipulations du présent document.

**1.8 « Conditions Particulières de Vente » ou « CPV » :** Stipulations contractuelles applicables au Contrat et spécifiques à chaque saison de Croisière – été ou hiver.

**1.9 « Contrat » :** Ensemble des obligations respectives de CDP et du Voyageur telles que stipulées sur la facture et sur les Billets ainsi que dans les CGV et CPV.

**1.10 « Croisière » :** Circuit maritime tel que décrit dans la Brochure commerciale et/ou le site internet de CDP et dans le Billet de Croisière.

**1.11 « Croisière Expédition » :** Croisière au cours de laquelle sont prévues des sorties d'exploration en canot pneumatique et la présence de guides-naturalistes.

**1.12 « Excursion/extension en Prévente » :** Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant, pendant, et/ou après la Croisière.

**1.13 « Forfait » :** désigne la combinaison d'une Croisière avec un vol, et/ou un Transfert et/ou des Services Pré et Post Croisière, et/ou des Excursions/Extension en Prévente, et/ou tout autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat. Il ne comprend pas les excursions à terre qui n'ont pas été réservées en même temps que la Croisière ainsi que les services proposés à bord du navire.

**1.14 « Organisateur de la Croisière » :** Personne physique ou société qui s'engage à faire transporter les Voyageurs par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services mentionnés sur le Billet de Croisière, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Croisière.

**1.15 « Personne Handicapée » ou « Personne à Mobilité Réduite » :** Toute personne subissant une limitation d'activité ou restriction de participation aux Prestations convenues en raison d'une altération substantielle d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

**1.16 « Prestation » :** Désigne toute Croisière, Forfait, vol, Transfert, Service Pré et Post Croisière, Excursion/Extension en Prévente, et autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat.

**1.17 « Prix » :** Montant total des Prestations réservées par le Voyageur

**1.18 « Services Pré et Post Croisière » :** Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la Croisière, tels que mentionnés dans le Contrat.

**1.19 « Transfert » :** Opération consistant au transport des Voyageurs entre le port d'embarquement et/ou de débarquement et un point de rendez-vous fixé par CDP (aéroport, hôtel, gare ferroviaire... etc.)

**1.20 « Transporteur Maritime » :** Personne physique ou société qui exploite le navire procédant au déplacement des Voyageurs, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Passage.

**1.21 « Transporteur Aérien » :** Société qui s'engage à procéder au déplacement des Voyageurs par voie aérienne et dont l'en-tête figure sur le Billet Aérien.

**1.22 « Vendeur » :** Personne physique ou morale qui a vendu directement aux Voyageurs, les Prestations incluses dans le Contrat.

**1.23 « Voyageurs » :** Toute personne nommée au moment de la réservation/ Conclusion du Contrat et apparaissant sur facture et/ou sur les Billets remis par CDP ou par le Vendeur.

## 2. Acceptation et application des conditions générales

**2.1** La Conclusion du Contrat emporte l'acceptation sans réserve par le Voyageur de l'intégralité des présentes CGV et CPV ainsi que des clauses et conditions du Billet de Passage et du Billet de Croisière.

## 3. Texte applicable

**3.1** Lorsque CDP agit en qualité de Transporteur Maritime, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Billet de Passage et par les dispositions du code des transports, notamment les articles L 5420-1 à L 5421-12, par le Décret d'application du 31 décembre 1966 ainsi que par les dispositions de la Convention Internationale de Londres du 19 novembre 1976, et le cas échéant celles du règlement 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009, lesquelles font partie intégrante du Billet de Passage.

**3.2** Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, lequel comprend le Billet de Croisière, ainsi que par les articles 47 à 49 de la loi n°66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritime et son décret d'application du 31 décembre 1966.

**3.3** Lorsque CDP est Vendeur d'un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code du Tourisme, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, et par les articles L.211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme.

## 4. Le paiement du Prix

**4.1** La Conclusion du Contrat implique le versement à titre d'acompte de 25% du Prix de cette Prestation, le solde devant être réglé au plus tard 60 jours ouvrés avant le début de la première des Prestations figurant dans le Contrat.

**4.2** Par dérogation à l'article 4.1, pour les Croisières Expéditions, le solde devant être réglé au plus tard 90 jours avant le début de la première des Prestations figurant dans le Contrat.

**4.3** Après le règlement intégral de la Prestation, le Voyageur recevra le ou les Billets et le cas échéant les bons d'échange ainsi que le contrat d'assurance, s'il a été souscrit directement auprès de CDP.

## 5. Tarifs et réductions par personne et par croisière

**5.1** Les tarifs de référence de la croisière sont applicables durant toute la période de commercialisation et s'entendent par personne sur la base d'une occupation en cabine double.

**5.2** Le tarif PONANT BONUS est le tarif le plus avantageux que vous puissiez obtenir le jour de votre réservation. Il peut vous permettre d'économiser jusqu'à 30% sur le tarif de référence de la croisière (tarif en port / port uniquement, hors taxes portuaires et de sûreté, hors tarif aérien, hors éventuelles prestations terrestres). En fonction de l'évolution des disponibilités de la croisière, le pourcentage de réduction peut diminuer et le tarif PONANT BONUS augmenter. Le tarif PONANT BONUS ne s'applique pas au m/s Paul Gauguin.

**5.3** Supplément Single. Le supplément single s'applique pour toute personne occupant une cabine seule. Il s'applique sur la partie port/port (hors taxes portuaires) du tarif PONANT BONUS en cours.

Ce supplément est évolutif en fonction du remplissage des croisières concernées. Il pourra donc évoluer pour certaines catégories de cabines et/ou suites seulement ou pour toute une croisière à n'importe quel moment et sans préavis. Le supplément single est offert sur une sélection de croisières pour certaines catégories de cabines. Cette sélection est mise à jour en fonction du remplissage et est consultable sur notre site [www.ponant.com](http://www.ponant.com)

**5.4** En fonction du remplissage du navire (à l'exclusion du voilier LE PONANT, et du m/s Paul Gauguin) au moment de la réservation, une cabine « garantie » en catégorie Deluxe Pont 3 peut être proposée. Ceci signifie que la réservation est faite dans la catégorie Deluxe Pont 3, sans attribution d'un numéro de cabine, et que l'assignation sera faite à la discréction de la Compagnie et peut changer à tout moment jusqu'à l'embarquement. Une fois le numéro attribué, aucune demande de changement ne peut être acceptée. L'avantage de cette formule, c'est l'éventualité de bénéficier d'une cabine dans une catégorie supérieure sans surcharge tarifaire. Dans tous les cas, la catégorie minimum choisie à la réservation est garantie.

**5.5** Autres réductions. Ces offres sont non cumulables avec tout autre type de réductions ou d'offres spéciales. Si vous pouvez prétendre à plusieurs réductions, le montant de la 2e remise se calcule à partir du prix obtenu après réduction de la 1re et ainsi de suite.

**5.5.1** Enchainement de croisières : sur l'ensemble de nos croisières, -10% sur toute croisière enchaînée ; sur une sélection particulière de croisières (liste consultable à tout moment sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com)), -20% quand la croisière est en 2e position, -30% quand la croisière est en 3e position, -40% quand la croisière est en 4e position (offres non cumulables entre elles). Ces réductions sont applicables sur le tarif croisière seul en port/port, hors taxes portuaires.

## 5.5.2 Membres du Ponant Yacht Club

Commodores : -12,5% de réduction appliquée sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Grands amiraux : -10% de réduction appliquée sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Amiraux : -7,5% de réduction appliquée sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Majors : -5% de réduction appliquée sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

## 5.5.3 Offre Lune de Miel :

Pour toute croisière effectuée dans les 12 mois qui suivent la célébration de votre mariage ou de votre pacs, vous bénéficiez des avantages suivants (hors m/s Paul Gauguin) :

-5% de réduction appliquée sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté),

-Bouteille de champagne à votre arrivée,

-Un rendez-vous photographe avec 5 photos de couple offertes, (tous navires sauf Le Ponant)

-Deux soins au spa offerts (montant maximum : 120 € par soin) (tous navires sauf Le Ponant)

-Surprises à bord.

Sur le navire m/s Paul Gauguin, vous bénéficiez d'une bénédiction traditionnelle polynésienne, ainsi que d'une photographie de cet instant.

Offre valable sur présentation d'un justificatif. Offre non cumulable avec une autre réduction.

## 5.5.4 Anniversaire de Mariage

À chaque multiple de 5 années de mariage ou pacs, vous bénéficiez d'une réduction de 200 € par cabine/Suite pour une croisière effectuée lors de l'année anniversaire. Offre valable sur présentation d'un justificatif. Réduction applicable une seule fois par année anniversaire.

Cette offre n'est pas valable pour le m/s Paul Gauguin.

## 5.5.5 Famille & Amis

Dès la 5ème personne payante, tout le dossier de réservation bénéficie de 5% de réduction sur la même croisière en port/port (hors taxes portuaires).

Cette offre n'est pas valable pour le m/s Paul Gauguin.

• Réductions spéciales pour les enfants de 3 à 17 ans partageant leur cabine avec 1 ou 2 adultes.

**5.5.6 Parrainage :** En tant que parrain, vous bénéficiez d'une réduction de 500 € de réduction par cabine sur votre prochaine croisière (des la réservation de votre filleul), et celui-ci bénéficie d'une réduction de 500 € sur sa première croisière (ces réductions ne s'appliquent pas sur le m/s Paul Gauguin). En cas d'annulation de la part de votre filleul, votre réduction sera caduque et vous pourrez faire valoir cette offre dès que votre filleul effectuera une nouvelle réservation. La réduction parrain et la réduction filleul ne peuvent donner lieu à un versement ou un remboursement en espèces. La réduction du filleul est immédiatement applicable et limitée à une utilisation par cabine et par filleul. Celle du parrain est valable sur sa prochaine croisière, dès la réservation de son filleul.

La réduction accordée au parrain doit être utilisée une fois. Le parrain devra communiquer son numéro Ponant Yacht Club à ses filleuls, ou suffisamment d'informations pour être identifié. A défaut d'identification suffisamment précise, le parrainage ne sera pas possible. Le parrain doit avoir déjà navigué avec PONANT. Le filleul ne doit pas avoir déjà navigué à bord d'un navire PONANT dans le passé. Le parrain et le filleul ne doivent pas faire partie ou avoir fait partie du personnel de PONANT, ou d'une agence de voyages. Le nombre de filleuls par parrain n'est pas limité, mais il ne peut y avoir qu'un filleul au sein d'un foyer et le parrain et le filleul ne doivent pas faire partie du même foyer. Une même cabine ne peut être partagée par son parrain et son filleul, ou par deux filleuls. La demande de parrainage ne peut pas aboutir si le filleul ou un autre membre de son foyer est déjà parrainé. Les autres avantages PONANT, tels que le Ponant Bonus, sont cumulables avec l'offre de parrainage.

**5.5.7 Réservation à bord : -5 % du tarif croisière seul en port / port (hors taxes portuaires et de sûreté) pour toute nouvelle croisière réservée auprès de notre personnel de bord. En dehors de l'Offre Single Privilège et le Ponant Bonus, les offres décrites ci-dessus sont non cumulables entre elles.**

#### **6. Passeport, Visas et Certificats de vaccination**

**6.1** Avant la Conclusion du Contrat, il appartient à chacun des Voyageurs de nationalité française de se conformer, en fonction de sa situation personnelle, aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations et notamment celles communiquées par CDP et accessibles sur le site Internet [www.ponant.com](http://www.ponant.com) ainsi que dans la brochure.

**6.2** Avant la Conclusion du Contrat, les Voyageurs de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès des ambassades et/ou consulats compétents et se conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations.

**6.3** CDP ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le Voyageur des formalités de police, de douane ou sanitaires avant ou pendant la durée des Prestations. Un Voyageur qui ne pourrait embarquer sur un vol ou à bord du navire, faute de présenter les documents exigés, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

**6.4** En tout état de cause, il est recommandé au Voyageur de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées avant la date du départ. CDP conseille aux Voyageurs de consulter les fiches par pays du Ministère Français des Affaires Etrangères relatives aux destinations choisies sur le site Internet <http://www.diplomatic.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ou de se renseigner par téléphone (+33 1 43 17 53 53 Ministère des Affaires Etrangères). CDP attire particulièrement l'attention des Voyageurs sur le fait que les informations données peuvent évoluer jusqu'à la date du départ et il est conseillé de les consulter jusqu'au moment de leur départ.

CDP invite les Voyageurs à adapter leur comportement à la destination, à faire preuve de vigilance et à éviter de porter des objets de valeur lors de leurs déplacements à l'étranger.

6.5 Le passeport des Voyageurs sera vérifié au regard des bases de données criminelles nationales et internationales, en particulier les bases de données d'Interpol.

#### **7. Condition d'embarquement et de transport maritime**

##### **• Règles générales**

**7.1** Le Voyageur doit se présenter à l'embarquement dans les conditions fixées par le Billet de Passage et au moins deux heures avant l'heure prévue pour le départ du navire. Le Billet de Passage et/ou le Billet de Croisière délivrés par CDP sont valables uniquement pour la Croisière et le navire mentionnés sur le billet.

**7.2** Le Billet de Passage a pour objet le transport des Voyageurs et de leurs bagages depuis le moment de l'embarquement au port de départ, jusqu'au moment du débarquement, à destination.

**7.3** Tout Voyageur doit être muni d'un passeport en cours de validité, ou le cas échéant d'une carte d'identité, valable 6 mois après sa date de retour, ainsi que des visas et certificats de vaccinations susceptibles d'être exigés dans les ports d'escale et d'arrivée du navire. Chaque Voyageur est personnellement responsable de l'observation des prescriptions légales et réglementaires exigées avant le départ. Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP et/ou le Commandant ne peuvent refuser l'embarquement ou le débarquement du Voyageur qui ne présente pas de document l'autorisant à débarquer au point d'arrivée et aux escales prévues.

**7.4** Si le Voyageur ayant réservé une Croisière seule en port/port organise lui-même son transport aérien ou terrestre jusqu'au port d'embarquement et/ou jusqu'à son domicile depuis le port de débarquement, il lui est fortement recommandé d'acheter des titres de transports modifiables et remboursables et de prévoir des temps de transfert gare/aéroport/port raisonnables. En cas de retard, annulation, modification, CDP ne prendra pas en charge les frais de transport, Transferts et/ou tout autre type de prestations et services extérieurs au Billet de Croisière et non achetés directement auprès de CDP. CDP n'est pas responsable des éventuels incidents ou accidents matériels et/ou corporels pouvant survenir aux cours des acheminements vers/du navire.

**7.4.1 Cas des Voyages en mer : afin de sécuriser votre embarquement le jour du départ, nous vous invitons vivement à séjourner dans la ville de départ de votre navire, la veille de l'appareillage.**

De même, le jour du débarquement, nous vous suggérons tout aussi vivement de réserver un vol le lendemain du jour de votre arrivée. En effet ces voyages en mer souvent de longue durée sont plus

que tout autre type de voyage soumis aux aléas climatiques, notamment les vents et les courants, qui peuvent ainsi nécessiter d'anticiper l'appareillage, et/ou retarder l'arrivée du navire.

**7.5** Chaque Voyageur garantit qu'il est apte à voyager en mer et que son état de santé ou sa conduite ne nuira ni aux autres Voyageurs ni au bon déroulement des Prestations convenues et/ou proposées. Si l'état de santé d'un Voyageur est de nature à limiter son aptitude à réaliser les Prestations convenues ou à en perturber le bon déroulement, il devra en avertir CDP, et devra fournir sur demande un certificat médical justifiant de son aptitude. Tout problème de santé, si celui-ci est connu, doit être signalé par écrit lors de la Conclusion du Contrat ou au plus tard avant le départ du navire (ou avant le commencement des Prestations) auprès du service médical des CDP.

**7.6** Les consultations médicales, les soins et médicaments à terre ou à bord des navires sont à la charge du Voyageur. Tout Voyageur doit s'assurer qu'il fait l'objet d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

**7.7** En cas de risque épidémique, Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP, le Commandant du navire, ou toute autorité sanitaire locale, peuvent imposer un questionnaire de santé au Voyageur ainsi le cas échéant qu'un test de dépistage avant ou à l'occasion de l'embarquement ou du débarquement, y compris lors des escales.

**7.8** Spécifiquement pour les programmes de Croisières Expéditions où il est rappelé que toute structure médicale est à plusieurs jours de navigation, un questionnaire médical complet obligatoire (document fourni lors de la Conclusion du Contrat) est à faire remplir par le médecin traitant référent du Voyageur entre 90 et 45 jours avant le début des Prestations et à retourner impérativement par courrier ou email au département médical de CDP (qm@medical.ponant.com) au plus tard 40 jours avant la date du commencement des Prestations. Tout certificat médical complété antérieurement à la période définie ne sera pas valable. L'auto certification n'est pas admise. Tout Voyageur n'ayant pas retourné son certificat médical obligatoire, dûment rempli, se verra refuser l'embarquement, sans bénéficiar d'aucun remboursement.

**7.9** Durant tout le voyage, le Voyageur doit se conformer à la discipline du bord. Le Voyageur est tenu d'assister à toute démonstration et explication de sécurité qui serait organisée à bord et de suivre à tout moment les consignes de l'équipage.

**7.10** Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP et/ou le Commandant du navire peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, résilier le contrat et refuser de transporter tout Voyageur qui ne serait pas en règle avec les conditions d'entrée dans le pays des ports de destination ou dont la présence à bord pourrait être préjudiciable au confort, à la santé, à la sécurité des autres Voyageurs , à l'équipage, aux lois et règlements des ports touchés par le navire ou pourrait rendre le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP responsable de sa défense ou de son rapatriement. Pour ces motifs, l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant du navire pourront décider de prendre les mesures adéquates suivantes : 1) Refuser d'embarquer ou de débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 2) Débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 3) Transférer le ou les Voyageurs sur un autre navire ; 4) Confiner le ou les Voyageurs à bord, dans sa cabine ou dans une cabine du service médical de bord ; 5) Faire administrer par le docteur ou son équipe toute drogue, tous médicaments ou autres substances admises et/ou confiner le Voyageur à l'hôpital ou toute autre institution similaire dans les ports de destination si le médecin de bord l'estime nécessaire.

##### **• Personnes Handicapées et Personnes à Mobilité Réduite**

**7.11** Pour des contraintes de sécurité, chaque Voyageur doit pouvoir être autonome ou voyager accompagné d'une personne capable de lui fournir toute l'assistance nécessaire pendant la réalisation des Prestations.

**7.12** Les Voyageurs entravés dans leur mobilité en raison d'un handicap physique ou d'un état nécessitant un traitement spécial et/ou une assistance spécifique y compris les personnes utilisant un fauteuil roulant, doivent en aviser CDP par écrit dès la demande de réservation ou dès que le Voyageur a connaissance de son handicap si celui-ci intervient après la réservation, mais en tout état de cause au moins trente jours avant le commencement des Prestations, afin notamment que CDP soit en mesure de confirmer au Voyageur qu'il pourra matériellement effectuer la Croisière à bord du navire et/ou les Prestations convenues.

**7.13** L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant se réserve le droit de refuser l'accès aux Voyageurs qui auraient manqué d'informer CDP ou le Vendeur d'un handicap ou du besoin d'assistance dès lors que ceux-ci ne seraient pas compatibles avec les règles de sécurité applicables et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessiterait des soins que CDP et/ou le Transporteur ne serait pas en mesure de fournir ou si la conception du navire à passagers, les infrastructures et les équipements du port, y compris les terminaux portuaires rendent l'embarquement, le débarquement ou le transport de la personne concernée impossible dans des conditions des sécurités satisfaisantes.

**7.14** La descente à terre peut être difficile voire impossible pour les Voyageurs à Mobilité Réduite ou Handicapé, particulièrement lors d'un débarquement en chaloupe ou/et des sorties en zodiacs.

**7.15** Les Voyageurs utilisant un fauteuil roulant, après accord écrit de CDP doivent embarquer avec leur propre fauteuil et être impérativement accompagnés d'une personne capable de les assister à tout moment. Malgré tout, chaque débarquement est soumis à l'approbation du Commandant.

**7.16** LE BOREAL, L'AUSTRAL, LE SOLEAL et LE LYRIAL et LE COMMANDANT-CHARCOT possèdent chacun 3 cabines spécialement équipées pour accueillir les Personnes Handicapées ou à Mobilité Réduite (2 cabines pour les navires PONANT EXPLORERS, 1 cabine pour le navire m/s PAUL GAUGUIN). Il est à noter que spécifiquement, en raison d'une conception différente, le voilier LE PONANT ne permet pas l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite ou Handicapées.

##### **• Enfants et Maternités**

**7.17** Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à l'embarquement à bord des navires, sauf sur le m/s PAUL GAUGUIN où les enfants peuvent être autorisés à l'embarquement dès 1 an. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à l'embarquement à bord des navires lors des Croisières d'Expédition Polaire.

**7.18** Pour toutes les Croisières Expéditions, les enfants doivent pouvoir être totalement autonomes lors des activités extérieures organisées et des débarquements en canot pneumatique, avoir une taille suffisante pour tenir assis sur les pneumatiques des embarcations, comprendre et répondre immédiatement aux ordres donnés par les personnes responsables. Par conséquent la participation des enfants à toute activité en canot pneumatique est soumise à l'accord du Commandant et du Chef d'Expédition en fonction des conditions de mer et de la difficulté du débarquement sur chaque site visité.

**7.19** Lorsqu'ils se trouvent à bord et/ou en excursion, les enfants mineurs restent sous l'entière et totale responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

**7.20** PONANT se réserve le droit de limiter le nombre d'enfants de moins de 8 ans à bord de ses navires.

**7.21** Sur le m/s Paul Gauguin, tout enfant de moins de 18 ans doit être accompagné d'un adulte de plus de 21 ans. Si l'accompagnant n'est pas un parent, un formulaire de « Consentement parental » doit

##### **• Bagages autorisés**

**7.22** Chaque Voyageur doit correctement étiqueter chaque bagage, indiquer très lisiblement son nom complet, le nom du navire, sa destination et le numéro de cabine. Ceci en caractères apparents et ineffaçables.

**7.23** Les marchandises, bien et objets dont le contenu peut menacer la santé et l'intégrité des autres Voyageurs et de leurs bagages, des personnes et des biens, peut endommager ou polluer le navire, les matières inflammables, explosives, corrosives, dangereuses, odorantes ou sujettes au coulage, les objets dont l'importation est prohibée ou qui ne sont pas conformes aux règlements de douane ou de police, et de façon générale, les biens et objets autres que ceux destinés à l'usage personnel du Voyageur sont interdits à bord et dans les bagages (ci-après les « Effets Prohibés »). Le Voyageur sera en tout état de cause responsable de toute blessure, perte ou dommage subi en conséquence de la présence d'Effets Prohibés dans ses bagages ou dans sa cabine, et devra garantir l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP de toutes actions qui pourraient être intentées à leur encontre en raison de la présence à bord ou à l'embarquement ou au débarquement de ces Effets Prohibés. Ces Effets Prohibés pourront à tout moment et en tous lieux être débarqués, détruits, jetés à la mer ou rendus inoffensifs par l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur, l'équipage et/ou CDP, sans indemnité et nonobstant le règlement par le Voyageur d'éventuels frais de destruction.

**7.24** Le Voyageur doit surveiller ses bagages et effets personnels pendant toute la durée des Prestations, dont le séjour à bord ainsi que pendant les opérations d'embarquement, de transbordement, de débarquement. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP déclinent toute responsabilité pour les bagages laissés sans surveillance par le Voyageur et pour lesquels celui-ci n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter le vol, la perte ou le dommage. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sera pas responsable pour les articles fragiles, bijoux, montres, argent, espèces, ordinateurs et autres matériels électroniques, téléphones portables ou tout autre objet précieux que le Voyageur n'a pas déclarés comme valeurs, confiés au bord avec inventaire descriptif et estimatif et pour lesquels il n'a pas payé le droit proportionnel de garde correspondant.

**7.25** Le Voyageur est responsable civilement et pénalement de tous dommages qu'il cause directement ou indirectement à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur et/ou à CDP, aux autres Voyageurs ou aux tiers. Il répond seul de toute amende ou pénalité infligée de son fait par les autorités compétentes.

**7.26** Le Voyageur accepte, sur simple demande et sans délai, de laisser libre accès à sa cabine, à ses bagages et effets personnels à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur, aux officiers de l'équipage et/ou à CDP, ainsi qu'aux autorités douanières, sanitaires, et/ou administratives des pays d'escale ou de l'État du pavillon.

**7.27** L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sont pas responsables des dommages causés aux appareils photographies, téléphoniques, électroniques et caméras perdus ou endommagés pendant le déroulement des Prestations, que ce soit à bord du navire ou de ses annexes ou pendant les opérations d'embarquement ou débarquement, ni des dommages causés aux objets tombés à l'eau.

#### • Animaux

**7.28** Les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance médicale sont interdits à bord des navires et ne sont pas admis à l'embarquement.

#### • Politiques concernant le tabac

**7.29** Les navires sont non-fumeurs à l'exception des espaces spécifiquement désignés sur les ponts extérieurs (s'applique également pour les cigarettes électroniques).

### 8. Transport aérien

**8.1** La totalité des Billets Aériens est présentée sous forme de billet électronique. Les noms et prénoms doivent scrupuleusement être ceux indiqués sur le passeport valide du Voyageur. Toute erreur ou demande de modification entraîne l'achat d'un nouveau Billet Aérien.

**8.2** Conformément au décret français n° 2007-669 du 2 mai 2007, relatif à l'obligation d'informer les Voyageurs de l'identité du Transporteur Aérien, CDP communiquera au Voyageur lors de leur inscription l'identité du ou des Transporteurs Aériens connus à cette date, susceptibles d'assurer les transports aériens. En cas de modification postérieure à la Conclusion du Contrat, CDP s'engage à communiquer dès qu'elle en aura connaissance avant le départ, tous changements dans l'identité du ou des Transporteurs Aériens.

**8.3** Les Compagnies aériennes peuvent passer entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il peut être opéré par un appareil d'une autre compagnie.

**8.4** La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops. La mention « vol direct non-stop » signifie sans changement d'avion et sans escale.

**8.5** Les horaires et les types de transport mentionnés par CDP sont ceux communiqués par les Transporteurs Aériens. Ils sont donc indicatifs jusqu'au moment du départ et sous réserve de modifications pour toutes sortes de raisons (escales supplémentaires, conditions atmosphériques, autorisation du trafic aérien, grèves, etc.). Conformément aux Conventions de Varsovie et de Montréal, les horaires et itinéraires ainsi que les aéroports de départ et de destination ne sont jamais un élément contractuel du Billet de Transport, et dans ces conditions, CDP ne saurait être tenue pour responsable de ces modifications indépendantes de sa volonté.

**8.6** Tout incident technique, climatique ou politique, retard, annulation ou grève, escale supplémentaire, changement d'appareils, de parcours... qui surviendrait lors du transport aérien ne pourra en aucun cas être imputé à CDP et entraîner une indemnisation à quelque titre que ce soit. Si le Voyageur souhaite renoncer au bénéfice d'une Prestation, il sera redevable des frais d'annulation indiqués ci-dessous.

**8.7** La responsabilité du Transporteur Aérien est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, conformément aux conditions portées sur les Billets Aériens. CDP ne remboursera aucun frais (taxis, repas, hôtels...) dès lors que le Voyageur est placé sous la responsabilité du Transporteur Aérien. Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie et de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

**8.8** Sur les vols réguliers internationaux, selon les Transporteurs Aériens, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par Voyageur en cabine. Sur les vols réguliers intérieurs, la franchise est en général entre 15 et 20 kg maximum en soute. Sur les vols privatisés par CDP, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part du Transporteur Aérien sélectionné) et 5 kg maximum par bagage en cabine. Il est recommandé aux Voyageurs d'être très attentifs à cette restriction. Les Transporteurs Aériens n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du Transporteur Aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement d'un Voyageur.

### 9. Cession du Contrat

**9.1** Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, et uniquement lorsque ce code est

applicable à CDP, le Voyageur peut céder son Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer toutes les Prestations tant que celles-ci n'ont pas débuté.

**9.2** Le cédant et le cessionnaire doivent informer CDP de cette décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (LRAR, email, fax...), au plus tard 10 jours ouvrés avant le début des Prestations. Passé ce délai des frais pourront être ajoutés.

**9.3** Dans l'hypothèse où le Voyageur céderait son Contrat sans en informer CDP selon les modalités prévues ci-dessus, cette cession ne sera pas valable et les Prestations prévues dans le Contrat seront annulées sans remboursement possible.

#### 10. Annulation, modification du Contrat par le Voyageur

**10.1** En vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, les Voyageurs sont informés du fait qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-17 du Code de la Consommation.

**10.2** Sauf accord préalable de CDP, le Voyageur ne peut modifier les Prestations prévues dans le Contrat.

**10.3** Si le Voyageur modifie ou annule une partie ou la totalité des Prestations prévues dans le Contrat, il devra en informer CDP par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) dès la survenance du fait génératrice de cette modification ou annulation. La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais de modification et/ou d'annulation.

Les demandes de modification de croisière ne sont recevables que sous réserve d'être notifiées à la Compagnie du Ponant, selon les moyens exposés ci-dessus, dans un délai de 90 jours et plus avant la date du départ de la croisière. Ce délai est porté à 150 jours pour les programmes Croisières Expédition.

Passé ce délai les demandes de modification seront assimilées à une demande d'annulation, et seront par conséquent encadrées par le paragraphe 10.5 régissant les frais d'annulation.

Les conditions de modification s'entendent exclusivement comme la possibilité offerte au voyageur de remplacer une croisière port/port, par une autre croisière port/port, auprès de la Compagnie du Ponant.

#### 10.4 Frais de modifications :

Dans le cas d'une modification pour un forfait touristique de valeur supérieure, et sous réserve du respect des conditions énoncées dans les points 10.4.a à 10.4.d, aucun frais de modification ne sera appliqué sur la prestation croisière, sur les autres prestations (Ex : prestations aériennes) les frais de modification correspondront aux frais déjà engagés par la Compagnie du Ponant :

- 10.4.a : Le passager peut modifier sa croisière sous réserve de la remplacer par une croisière dont le tarif est supérieur à celui de la croisière remplacée
- 10.4.b : La date de départ de la croisière ainsi prise en remplacement doit intervenir dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date de demande de modification
- 10.4.c : La réservation et le paiement de l'acompte de la croisière prise en remplacement doivent être effectués simultanément à la demande de modification
- 10.4.d : La croisière prise en remplacement devient dès lors non échangeable et non remboursable, seule une annulation pourra être effectuée par le passager

Dans le cas d'une modification du Contrat pour une Prestation de valeur inférieure à la valeur initiale, des frais de modification s'appliquent et sont égaux à ceux des conditions d'annulation définis à l'article 10.5 ci-dessous. Le pourcentage de frais s'applique alors sur la différence de prix entre la Prestation initiale et la nouvelle Prestation.

Particularités d'une demande de modification pour les Grands Amiraux du Ponant Yacht Club :

Dans le cas d'une 1ère modification du forfait touristique : aucun frais ne seront appliqués sur la prestation croisière, sous réserve que la demande soit effectuée dans un délai supérieur ou égal à 90 jours avant la date du départ de la croisière, ce délai est porté à 150 jours pour les programmes Croisières Expédition. Nouvelle date de départ dans les 12 mois suivant le départ initialement prévu. Une seule modification sans frais est possible par année civile et par personne bénéficiant du Statut Grand Amiral quelle que soit la croisière concernée.

Au-delà de la 1ère modification de croisière, toute demande de modification sera soumise aux conditions générales de vente applicables par défaut.

Pour les autres prestations (Ex : prestations aériennes) les frais de modification correspondront aux frais déjà engagés par la Compagnie du Ponant

#### 10.5 Frais d'annulation :

Pour les Croisières Expéditions :

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 365 jours avant le départ de la Croisière : 250 € par passager pour la prestation de croisière seulement,

- De 364 jours jusqu'à 91 jours avant le départ de la Croisière : 25% du montant total des Prestations,
- De 90 jours à 76 jours avant le départ de la Croisière : 50% du montant total des Prestations,
- De 75 à 61 jours avant le départ de la Croisière : 75% du montant total des Prestations,
- Moins de 61 jours avant le départ de la Croisière : 100% du montant total des Prestations.

Pour les autres programmes de croisière (hors m/s Paul Gauguin) :

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 365 jours avant le départ de la Croisière : 250 € par passager pour la prestation de croisière seulement,
- De 364 jours jusqu'à 91 jours avant le départ de la Croisière : 10% du montant total des Prestations,
- De 90 jours à 61 jours avant le départ de la Croisière : 25% du montant total des Prestations,
- De 60 à 46 jours avant le départ de la Croisière : 50 % du montant total des Prestations,
- De 45 à 31 jours avant le départ de la Croisière : 75% du montant total des Prestations,
- Moins de 30 jours avant le départ de la Croisière : 100 % du montant total des Prestations.

Pour les croisières à bord du m/s Paul Gauguin :

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 121 jours avant le départ de la Croisière : 250 € par passager pour la prestation de croisière seulement,
- De 120 jours jusqu'à 91 jours avant le départ de la Croisière : 10% du montant total des Prestations,
- De 90 jours à 61 jours avant le départ de la Croisière : 20% du montant total des Prestations,
- De 60 à 31 jours avant le départ de la Croisière : 50 % du montant total des Prestations,
- Moins de 30 jours avant le départ de la Croisière : 100 % du montant total des Prestations.

Pour les autres Prestations :

Aucun remboursement ne sera accordé pour toute annulation ou renonciation à une Prestation aérienne ou terrestre incluse dans le contrat ou à tout service faisant partie de la Croisière et ce pour quelque raison que ce soit.

**10.6** En cas d'empêchement du Voyageur causé par un événement de force majeure, ou de décès du Voyageur le Contrat est résilié par l'avis qu'en donne, le Voyageur ou ses ayants droit avant le commencement de l'exécution du Contrat. Le quart du prix du Contrat est alors dû à CDP. Les mêmes conditions s'appliquent, sur leur demande, aux membres de la famille du Voyageur empêché par un événement de force majeure ou décédé qui devaient voyager avec lui.

**10.7** Le Voyageur qui ne se présente pas au départ d'une Prestation ou qui se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ ou y renonce pour quelque motif que ce soit, en ce compris en raison d'un retard d'acheminement, ne peut prétendre à aucun remboursement.

**10.8** Une fois les Prestations commencées, le Voyageur est obligé au paiement de l'intégralité du prix du Contrat, quelle que soit la raison qui pourrait le conduire à y renoncer.

#### 11. Annulation, Interruption ou modification du Contrat par CDP

**11.1** Les heures d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et ne sont pas définitives. CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ne peut garantir la coïncidence avec les horaires de correspondance (avion, train...).

**11.2** CDP peut attribuer aux Voyageurs des cabines différentes de celles prévues au départ.

**11.3** CDP se réserve le droit d'interrompre une Croisière, ou de modifier son itinéraire, pour toute raison qu'elle jugera valable et dans ce cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou préjudice.

**11.4** En cas notamment de conditions météorologiques défavorables ou en raison de la situation politique ou sociale du pays d'un port d'escale ou pour tout autre fait pouvant mettre en danger la sécurité des Voyageurs, des biens, ou du navire ou en cas d'ordres imposés par les autorités publiques, l'Organisateur de la Croisière, et/ou le Transporteur et/ou CDP a la faculté de changer l'itinéraire ou les ports d'escale ou de destination, de retarder le voyage ou d'y mettre fin, de dérouter le navire, de prendre ou d'être pris en remorque, de transborder les Voyageurs et leurs bagages sur tout autre moyen de transport et ce même s'il en résulte une augmentation ou un raccourcissement de la durée du programme.

**11.5** En toutes circonstances, le navire peut porter assistance à toute personne ou bien en mer, et ne saurait être responsable des conséquences d'une modification du programme de la Croisière pour cette cause.

**11.6** Lorsque CDP est contrainte pour des motifs qui lui sont extérieurs de modifier la Croisière postérieurement à l'embarquement des Voyageurs, ceux-ci ne peuvent réclamer ni à CDP, ni au Transporteur, ni à l'organisateur de la Croisière, aucune autre indemnité que le remboursement des Prestations non exécutées et non remplaçées ou de la partie non utilisée des Billets diminuée de tous frais encourus. En revanche, CDP pourra réclamer aux Voyageurs le paiement d'un prix complémentaire correspondant aux services supplémentaires fournis aux Voyageurs en raison d'un allongement du voyage.

**11.7** En cas d'événements extérieurs indépendants de la volonté de l'Organisateur de la Croisière,

et/ou du Transporteur et/ou de CDP ou pour toute raison tenant à la sécurité des Voyageurs ou du navire ou pour l'insuffisance de participants, CDP peut annuler la Croisière et doit en informer les Voyageurs et/ou le cas échéant l'Organisateur de la Croisière par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courriel, ou par un communiqué dans la presse.

#### **11.8 Les Croisières et autres Prestations de CDP sont soumises à un minimum de participants.**

**11.8.1** CDP se réserve le droit d'annuler une croisière jusqu'à 21 jours du départ si le nombre minimum de Voyageurs inscrits est inférieur ou égal à 50% de la « capacité passagers » du navire (200 Passagers pour les programmes de Croisières Expéditions et 244 pour les autres Croisières à bord de l'AUSTRAL, du BORÉAL, du LYRIAL et du SOLEAL ; 55 pour le voilier LE PONANT ; 172 passagers pour les navires PONANT EXPLORERS ; 270 passagers pour le COMMANDANT-CHARCOT ; 332 pour le m/s Paul Gauguin).

**11.8.2** CDP se réserve le droit d'annuler toute autre prestation autre que la croisière si le nombre de Passagers est inférieur à 20 participants (sauf stipulation contraire)

**11.9** Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, et quelle que soit la cause de l'annulation, aucune indemnité n'est due au Voyageur qui aura le choix entre les solutions suivantes : (i) Un remboursement complet du prix du Contrat ; (ii) Une autre Prestation d'un prix identique ; (iii) une Prestation d'un prix inférieur et un remboursement de la différence de prix entre les deux Prestations sur la base des prix annoncés. Les Voyageurs doivent informer CDP de leur choix dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date limite mentionnée dans les documents d'annulation.

**11.10** Les moyens de transport objet des Prestations sont réservés par CDP conformément aux termes et conditions de chaque prestataire assurant ces services. CDP se réserve le droit de substituer un moyen de transport par un autre ou, un hôtel par un autre de même catégorie. Dans ce dernier cas, si l'hôtel est d'une catégorie inférieure, le trop-perçu est remboursé aux Voyageurs.

**11.11** Toutes les prestations sont proposées dans la limite des places disponibles. S'il n'y a plus de place dans la classe proposée, CDP pourra proposer selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

#### **12. Responsabilité**

**12.1** Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages causés aux Voyageurs conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants, selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L5421-1 à L5421-8 du Code des Transports, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, les limitations d'indemnités dont bénéficie le Transporteur pour mort ou lésion corporelles sont de 400.000 droits de tirage spéciaux par Voyageur et par événement.

**12.2** Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages causés aux bagages conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants, selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L. 5421-9 à L5421-12 du Code des Transports, le décret n° 67-268 du 23 mars 1967 modifié par le décret n°86-1065 du 24 septembre 1986, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 2.250 droits de tirage spéciaux par passager et par transport, une franchise de 149 droits de tirage spéciaux par Voyageur étant appliquée en tout état de cause. Lorsque le règlement (CE) n° 392/2009 n'est pas applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 1.520 euros par Voyageur et par transport.

**12.3** Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP bénéficie en tout état de cause des limitations d'indemnité contenues dans la convention internationale de Londres en date du 19 novembre 1976 et modifiées par le protocole de 1996, lesquelles limitations prévalent sur toute autre limitation fixée par un texte qui n'est pas d'application impérative.

**12.4** Pour tout dommage corporel ou matériel survenu à bord du navire ou de ses annexes ou embarcations, lors de l'embarquement, ou du débarquement, ou survenu à l'occasion du transport par mer, CDP, lorsqu'elle intervient en qualité d'Organisateur de la Croisière, est responsable dans les mêmes limites et conditions que le Transporteur. Lorsque ces dommages surviennent en dehors de ces circonstances, mais entre le début et la fin de la croisière, l'indemnité éventuellement due au Voyageur par l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP est plafonnée à la moitié du prix de la Croisière.

**12.5** Lorsqu'elle intervient en qualité de vendeur d'un voyage à forfait au sens du code du tourisme, CDP est responsable des dommages causés aux Voyageurs ou à leurs bagages dans les limites et conditions posées par l'article L211-16 de ce code.

La responsabilité de CDP ne pourra notamment pas être engagée au titre des conséquences des événements suivants :

a) Perte ou vol des Billets, défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas,

certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant dans les documents remis au Voyageur.

b) Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat de voyage (force majeure). Lorsqu'une annulation est imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des Voyageurs et/ou sur injonction d'une autorité administrative, française ou étrangère.

**12.6** La responsabilité de CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est expressément exclue pour les préjudices immatériels, les pertes de jouissance, et les dommages dits punitifs ou assimilés.

**12.7** Lorsqu'un Voyageur se voit refuser un embarquement à bord du navire - y compris après ou lors d'une escale - dans les conditions mentionnées dans l'article 6, ni CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ni le Commandant du navire ou l'équipage ne seront tenus responsables à quelque titre que ce soit.

**12.8** CDP n'est en aucun cas responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par les guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturelles, fusion, fission ou pollution ou explosion nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'Etat, ou par la simple menace des événements ci-dessus. Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par la participation volontaire du Voyageur à une rixe ou activité/action dangereuse non rendue nécessaire par la sauvegarde de la vie humaine.

**12.9** CDP n'est en aucun cas responsable des dommages causés par l'interruption et/ou la modification du voyage en raison d'un événement de force majeure, guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturelles, fusion, fission ou explosion ou pollution nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'Etat, ou par la simple menace des événements ci-dessus.

**12.10** Dans le cas où CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est chargée du transport des bagages pour une période antérieure ou postérieure au débarquement du navire, elle agit comme mandataire pour le compte du Voyageur et sa responsabilité n'est pas substituée à celle des transporteurs effectivement chargés du transport de ces bagages.

**12.11** Les bagages non réclamés à l'arrivée du navire ou de tout autre moyen de transport séjournant au port aux frais et risques des Voyageurs.

**12.12** Tout retard dans la livraison des bagages préjudiciable au Voyageur, ne peut donner lieu qu'au paiement d'une indemnité ne pouvant excéder 20% du montant qui serait dû en cas de perte des bagages déposés en cale selon les termes de l'article 12.2. CDP se réserve un délai de 3 (trois) mois pour la recherche des bagages égarés.

**12.13** Sauf accord contractuel écrit spécifique, les transports terrestres ou aériens, les Transferts, les activités sportives nautiques et les plongées sous-marines depuis le bord, les services inclus dans les Services Pré et Post Croisière, les Excursions/Extensions, les excursions à terre y compris le cas échéant, les réservations d'hôtels, de restaurants, les visites guidées, même lorsqu'elles sont réservées depuis le navire ou auprès de CDP et facturées par elle, sont fournies par des prestataires indépendants qui ne sont ni des représentants ni des employés de l'Organisateur de la Croisière, du Transporteur, du Vendeur du Forfait et/ou de CDP. Les Voyageurs utilisent ces services à leurs risques et CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire, et n'assume ni n'engage aucune responsabilité pour ces services, que ce soit notamment en cas de dommages corporels ou matériels, d'annulation, de retard ou de changement de programme.

**12.14** Dans le cadre des Croisières Expéditions, tout Voyageur prenant part à l'une des activités extérieures, accepte de participer en toute bonne conscience et uniquement à ses propres risques. Cette participation engage alors la responsabilité de chacun, au regard de son aptitude physique, de sa sécurité, de son comportement et de son confort. La présence du Voyageur aux briefings d'informations présentés à bord est obligatoire. La responsabilité de CDP, ses dirigeants, administrateurs, officiers, membres d'équipage et membres de l'équipe d'expédition ainsi que les encadrants des activités, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou dommage subi lors de la participation à des activités extérieures proposées lors des Croisières Expéditions.

#### **13. Révision des prix**

**13.1** Les prix proposés par CDP sont établis en fonction des conditions économiques au jour de leur publication. Ces données économiques sont entre autres le coût des transports et du carburant, les redevances et taxes afférentes aux prestations proposées (droits d'entrées et/ou de sortie des pays visités, taxes d'aéroports ou de ports, taxes d'embarquement ou de débarquement, frais de visas,

droits d'entrées sur les sites touristiques), cours des devises entrant dans la composition des prix des programmes. CDP se réserve expressément le droit de réviser les prix. Toute variation du coût des transports, du carburant, des taxes, des redevances, des taux de change de l'euro, du dollar ou des droits de tirage spéciaux et frais de visa sera intégralement répercutée sur les prix des voyages en intégrant le cas échéant la commission des agents. Lorsque le Code du Tourisme est applicable CDP a également la possibilité de modifier le Prix à la baisse en application de l'article L211-12, étant précisé qu'en ce cas aucune révision de tarif ne pourra intervenir à moins de 30 jours ouvrés de la date de départ prévue.

**13.2** Lorsque le Code du Tourisme est applicable, l'augmentation du Prix sera notifiée au Voyageur par lettre recommandée avec accusé de réception – ou par tout autre moyen dès lors qu'il permet de justifier de la réception effective de la correspondance - moyennant un préavis de 30 (trente) jours avant la date du départ. A réception de cette notification, le Passager et/ou l'acheteur du/ des Billets pourra résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat de la somme versée en prévenant le Vendeur par écrit dans un délai de 7 (sept) jours après réception de la notification de l'augmentation du Prix.

Pour les prestations de croisière uniquement, la surcharge journalière éventuelle (S) sera calculée ainsi :

$S = [(variation cours du MDO * X consommation jour MDO**) / Capacité du navire ***] X temps de croisière au MDO + [(variation cours du LNG * X consommation jour LNG** + variation cours du MDO * X consommation jour MDO**/k*) / Capacité du navire ***] X temps de croisière au LNG$   
(\*) : MDO : Gasoil 0,1 FOB Rotterdam barge en US\$

LNG croisières hémisphère Nord : TTF + 2.5 \$/mmbtu converti en tonnes avec un pouvoir calorifique du LNG = 46 MJ/kg, où 2.5\$/MMBtu correspond au coût de redevance et de soutage du terminal LNG dans la région de Rotterdam.

LNG croisières hémisphère Sud : Henry Hub + 7 \$/mmbtu converti en tonnes avec un pouvoir calorifique du LNG = 46 MJ/kg, où 7\$/mmbtu correspond aux coûts de transmission jusqu'au site de liquéfaction + coût de liquéfaction + coût de livraison + coût de redevance et de soutage.

(\*\*) : L'AUSTRAL, LE BORÉAL, LE SOLEAL et le LYRIAL : 20t ; LE PONANT : 5.5t ; Navires PONANT EXPLOREURS : 15t ; LE COMMANDANT-CHARCOT : LNG 36t ; MDO 43t ; k = 72 ; LE M/S PAUL GAUGUIN : 22t

(\*\*\*): L'AUSTRAL, LE BORÉAL, LE SOLEAL et le LYRIAL : 200 pour les Croisières expéditions et 244 pour les autres programmes ; LE PONANT : 55 ; Navires PONANT EXPLOREURS : 172 ; LE COMMANDANT-CHARCOT : 270 en hémisphère Nord et 200 en hémisphère Sud ; LE M/S PAUL GAUGUIN : 332.

#### **14. Assurances Voyages**

**14.1** La vente des Prestations par CDP n'inclut aucune assurance de quelque nature que ce soit.

**14.2** CDP demande à ce que chaque Voyageur ait une assurance voyage complète et adéquate qui couvre les risques d'annulation, d'assistance, de rapatriement, de dommages et pertes de bagages et de frais médicaux. Une attestation de cette assurance doit être envoyée à CDP avant le départ.

Le Voyageur est seul responsable de souscrire à une telle assurance, à ses frais. CDP propose une assurance avec des garanties qui couvrent ces risques, à souscrire et à régler dans son intégralité lors de la Conclusion du Contrat, veuillez nous contacter pour plus d'information. Si le Voyageur n'a pas souscrit une telle assurance, le Voyageur accepte la responsabilité et les frais éventuels associés à des dépenses médicales, à une évacuation sanitaire ou une procédure de rapatriement.

Pour certaines croisières spécifiques, CDP pourra demander au Voyageur ne pouvant fournir d'attestation d'assurance de signer une décharge.

#### **15. Après-vente**

**15.1** Toute observation ou réclamation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR) détaillant de façon précise le sinistre et le préjudice allégué, soit à la Compagnie du Ponant – 408 avenue du Prado 13008 MARSEILLE si le Voyageur a conclu son Contrat directement auprès de CDP, soit à l'agence de voyages qui a vendu les Prestations dans un délai d'un mois après la date de retour sous peine de forclusion. CDP invite les passagers à remplir les questionnaires de satisfaction remis à bord du navire à la fin de la Croisière.

**15.2** Après avoir saisi les services après-vente mentionnés à l'article 15.1, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Voyageur peut saisir le médiateur du Tourisme et de Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site internet suivant : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

**15.3** Toute action du Voyageur contre CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur doit être intentée sous peine de prescription dans le délai de 1 (un) an pour les dommages matériels et de 2 (deux) ans pour les dommages corporels, à compter du jour où le Voyageur a débarqué ou aurait dû débarquer.

**15.4** Toute action à l'encontre CDP en sa qualité de vendeur d'un Forfait se prescrit dans les délais inscrits aux articles 2224 et 2226 du Code civil.

## **16. Loi applicable et Juridiction**

**16.1** Le présent Contrat est soumis au droit français.

**16.2** Seules les juridictions du ressort du Tribunal de Grande Instance de Marseille, France, sont compétentes pour connaître de toute action engagée à l'encontre de CDP, de ses employés, filiales, ou sous-traitants, même en cas d'appel en garantie.

## **17. Extrait du Code du Tourisme**

Les informations contenues dans les brochures papier et sur le site internet de CDP constituent l'information préalable faite au Voyageur et prévue par l'article L.211-9 du Code du Tourisme. Cependant, conformément à l'article R.211-5 du Code du Tourisme, la Compagnie du Ponant se réserve expressément le droit d'en modifier certains éléments avant la conclusion du Contrat. Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours :

### **Article R.211-3 :**

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### **Article R.211-3-1 :**

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a) de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

### **Article R.211-4 :**

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies par l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les prestations de restauration proposées ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'UE ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10, et R.211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

### **Article R.211-5 :**

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

### **Article R.211-6 :**

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) les prestations de restauration proposées ;
- 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9) l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement, ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur (fax, email, LRAR...) et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R.211-4 ;
- 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) l'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13) de l'article R.211-4 ;
- 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

### **Article R.211-7 :**

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### **Article R.211-8 :**

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à

l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### **Article R.211-9 :**

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13) de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### **Article R.211-10 :**

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### **Article R.211-11 :**

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13) de l'article R.211-4.

### **Article R.211-12 :**

Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

### **Article R.211-13 :**

L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

# Conditions particulières de vente - 2021/2022

## 1 - Les prix de nos croisières s'entendent par personne et comprennent :

- La croisière en pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Les cocktails de Bienvenue et du Commandant, le dîner de Gala
- Le forfait « Open Bar » (vins de croisière, un champagne sélectionné par nos soins, sélection d'alcools hors alcools premium), l'eau minérale, le thé et le café filtre
- Les soirées, divertissements et/ou spectacles organisés
- Room service 24h/24h (menu proposé)
- La présence d'une équipe d'expédition hautement qualifiée et bilingue français/anglais
- Conférences présentées par l'équipe d'expédition
- Science participative organisée par l'équipe d'expédition
- Activités\* proposées lors de votre croisière telles que : randonnées en raquettes, sorties en aéroglisseur, vol captif en montgolfière, pêche blanche (croisières Arctiques uniquement)
- Frais d'entrée dans les zones protégées.
- WIFI offert et illimité à bord

\*Activités soumises aux conditions météorologiques

## 1-1 Les prix de nos Forfaits « Hotel, vols\*, croisière et transferts » comprennent également

### Croisières Longyearbyen-Reykjavik :

- Vol aller Paris-Longyearbyen, accueil et transfert au port

### Croisières Reykjavik-Longyearbyen :

- Transfert vers l'aéroport, vol retour vers Paris

### Croisière Reykjavik-Nome :

- Transfert vers l'aéroport, vol retour Nome-Seattle

### Croisières Ushuaia/Ushuaia :

- 1 nuitée dans un hôtel 5\* à Santiago (Chili), (mise à disposition de votre chambre en fin de matinée), dîner avec forfait boissons, petit déjeuner et transfert groupe vers l'aéroport
- Vol Santiago/Ushuaia
- Transfert vers le port pour embarquement
- Le jour du débarquement, transfert vers l'aéroport, vol Ushuaia/Santiago

### Croisière Puerto Montt/Ushuaia :

- 1 nuitée dans un hôtel 5\* à Santiago (Chili), (mise à disposition de votre chambre en fin de matinée), dîner avec forfait boissons, petit déjeuner et transfert groupe vers l'aéroport
- Vol Santiago/Puerto Montt
- Transfert vers le port pour embarquement
- Le jour du débarquement, transfert vers l'aéroport, vol Ushuaia/Santiago

### Croisière Ushuaia/Montevideo

- 1 nuitée dans un hôtel 5\* à Santiago (Chili), (mise à disposition de votre chambre en fin de matinée), dîner avec forfait boissons, petit déjeuner et transfert groupe vers l'aéroport
- Vol Santiago/Ushuaia
- Transfert vers le port pour embarquement

En cas de renoncement par le Voyageur, préalable à la Conclusion du Contrat, à la Prestation Hotel, vols + transferts incluse dans le Forfait, des frais de pénalité de 30% du montant hors taxes de cette Prestation seront dus par le Voyageur.

**Offert :** La location d'une paire de bottes (hors caution) spécialement adaptées aux conditions polaires pour la durée de votre séjour à bord.

**Offert :** Une parka polaire (pas de taille enfants disponible)  
Les vols\* inclus sont en classe économique.

## 2 - Les prix de nos croisières ne comprennent pas :

- Les transferts, chambre de jour, nuitées d'hôtels, port des bagages aux aéroports et toutes autres prestations terrestres avant ou après la croisière, autres que celles mentionnées dans les descriptifs des forfaits « Hôtel, vols, croisière et transferts »
- Les programmes optionnels pré & post forfaits croisières, les extensions et excursions présentés dans les pages de cette brochure et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com)
- Les frais de visa (pouvant inclure des frais administratifs supplémentaires imposés par les autorités d'un pays) et frais d'accès particuliers et de formalités sanitaires éventuels
- Le port des bagages
- Les forfaits « Spa et Bien-être » à réserver avant votre départ
- Les sorties en kayak, organisées et guidées par des kayakistes diplômés d'état
- Les balades en chien de traîneau lors des croisières faisant escale au Groenland
- Les boissons autres que celles mentionnées
- Le service de blanchisserie, les prestations du salon de coiffure et les soins à la carte proposés au Spa
- Les dépenses d'ordre personnel, les pourboires aux guides locaux et à l'équipage
- Les consultations médicales, le coût des médicaments délivrés à bord (pas de prise en charge par la Sécurité Sociale Française)
- Les assurances annulation, assistance, rapatriement, bagages et frais médicaux

## 3 – Prestations de services à terre

Pour l'organisation et l'exécution des transports, transferts, restauration, excursions et toutes autres prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaires ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi du carnet de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrons vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Sur les vols réguliers internationaux, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par personne en cabine. Sur les vols intérieurs la franchise est, selon les compagnies, entre 15 et 20kg maximum en soute ; sur nos vols privatisés, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part de la compagnie aérienne sélectionnée) et 5 kg maximum par personne en cabine. Nous vous remercions d'être très attentifs à cette restriction. Les compagnies aériennes n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du transporteur aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement.

## 3-1 Prestations de services incluses dans les forfaits « Hotel, vols, croisière et transferts »

Les forfaits « Hôtel, vols, croisière et transferts », quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent des prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 15 mois avant le départ de chaque croisière et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Cependant, le programme détaillé définitif, selon la confirmation des horaires de vols, sera disponible 3 mois avant le départ.

Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure. Les transferts et prestations de services à terre sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage.

Pour l'organisation et l'exécution des transferts et prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaires ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les repas éventuellement servis durant les vols et lors des prestations de services à terre, sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrons vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

Pour l'organisation et l'exécution des transferts et prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaires ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les repas éventuellement servis durant les vols et lors des prestations de services à terre, sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrons vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

## 3-2 Activités durant les programmes expéditions :

Les forfaits « Hôtel, vols, croisière et transferts », quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent des prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 15 mois avant le départ de chaque croisière et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Cependant, le programme détaillé définitif, selon la confirmation des horaires de vols, sera disponible 3 mois avant le départ.

Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure. Les transferts et prestations de services à terre sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement

et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage.

Pour l'organisation et l'exécution des transferts et prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les repas éventuellement servis durant les vols et lors des prestations de services à terre, sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrons vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

### **3-2 Activités durant les programmes expéditions :**

En choisissant une croisière expédition, le passager s'engage à respecter les règles de bonnes conduites présentées par l'équipe d'expédition pendant la croisière.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de vous équiper de manière adéquate (vêtements, lunettes de soleil etc.) et nous vous conseillons d'apporter une paire de jumelles pour une observation confortable et respectueuse de la faune lors des sorties nature.

### **3-3 Pré et Post Programmes et excursions/extensions en pré-vente**

Les programmes pré ou post croisières ainsi que les extensions quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent les transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 15 mois avant le départ de chaque croisière et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Le cas échéant, l'hébergement est prévu en hôtel 4\* (normes locales), sur la base d'une chambre double de catégorie standard. L'usage de l'hôtellerie internationale veut que les chambres soient mises à disposition à partir de 16h et libérées dès 11h le dernier jour.

Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrons vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance et à éviter de porter des objets de valeur lors de vos déplacements à l'étranger. Nous vous recommandons de consulter les conseils aux voyageurs sur le site de la Diplomatie Française et d'adapter votre comportement à la destination.



## RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

+33 (0)4 91 16 16 27

Belgique : +32 (0)2 647 37 05 | Suisse : 0800 552 741

[reservation@ponant.com](mailto:reservation@ponant.com)



[www.ponant.com](http://www.ponant.com)